



ASSURANCES



COMPTES CONSOLIDÉS

30 JUIN 2023

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 30 JUIN 2023

CADRE GÉNÉRAL	2	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8
Présentation du groupe Crédit Agricole Assurances	2	Tableau de variation des capitaux propres	9
Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole Assurances	3	Tableau des flux de trésorerie	11
Informations relatives aux parties liées	4	Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1 ^{er} janvier 2022	13
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	5	Nouvelle désignation des actifs financiers	14
Bilan Actif	5	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	17
Bilan Passif	6		
Compte de résultat	7		



Cadre général

Présentation du groupe Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, société anonyme française administrée par un Conseil d'administration, est la holding du groupe Crédit Agricole Assurances qui regroupe, sous le contrôle de Crédit Agricole S.A., les participations du groupe dans les différentes compagnies d'assurance et de réassurance, en France et à l'étranger.

L'objet de Crédit Agricole Assurances est de prendre ou de gérer des participations dans les entreprises d'assurance ou de réassurance sans intervenir directement pour délivrer des garanties d'assurance ou pour prendre des engagements de réassurance.

Le groupe Crédit Agricole Assurances est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Renseignements juridiques et sociaux

- Dénomination sociale : **Crédit Agricole Assurances (depuis 2008)**
- Forme : société anonyme à Conseil d'administration
- Siège : 16/18 boulevard de Vaugirard
75015 Paris - France
- Capital : 1 490 403 670 euros
(dernière modification 27 juillet 2016)
- Greffe d'immatriculation : Tribunal de commerce de Paris
- N° de gestion greffe : 2004 B 01471

Renseignements INSEE

- N° Siren : 451 746 077
- N° Siret siège : 451 746 077 00036
- Code NAF : 6420Z (Activités des sociétés holding)
- Catégorie juridique : 5599 (Société anonyme à conseil d'administration)

Renseignements fiscaux

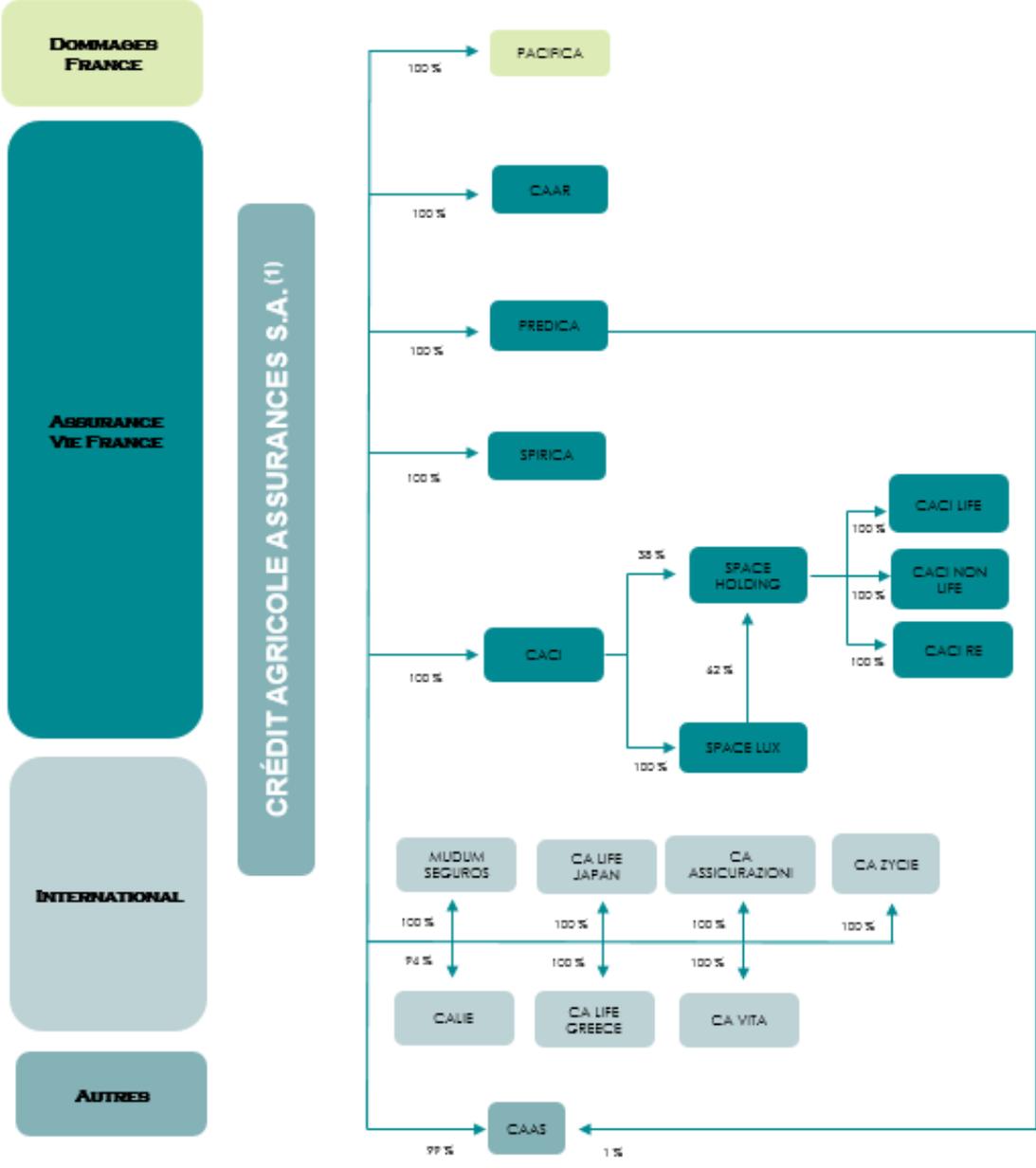
- N° T.V.A : FR 27 451 746 077
(n° intracommunautaire)
- Régime T.V.A : Réel normal
- Groupe TVA : Membre du GTVA Crédit Agricole

Actionnariat

Le capital de Crédit Agricole Assurances est constitué de 149 040 367 actions de 10 € chacune, détenues par :

- Crédit Agricole S.A : 99.99%
- Autres administrateurs : 0.01%

Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole Assurances



(1) La holding Crédit Agricole Assurances S.A. est présentée en « Autres » dans l'information sectorielle.

NB : organigramme simplifié visant à présenter les principales implantations du groupe Crédit Agricole Assurances. Pour les informations sur le périmètre de consolidation, se référer à la note 2.1.



Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole Assurances sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que les principaux dirigeants du groupe Crédit Agricole Assurances.

Relations avec le groupe Crédit Agricole

Au 30 juin 2023, 0,1 milliard d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et 0,5 milliard d'euros de titres subordonnés remboursables (TSR) étaient souscrits par le groupe Crédit Agricole S.A.

Dans son portefeuille de placements, le groupe Crédit Agricole Assurances détient des titres émis par le groupe Crédit Agricole S.A. pour 18,3 milliards d'euros, dont 15,6 milliards d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte.

Dans le cadre de l'activité de bancassurance, Crédit Agricole Assurances délègue certaines fonctions à d'autres entités du groupe Crédit Agricole S.A. :

- la commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires des Caisses régionales et de LCL en France et à l'étranger ainsi qu'au travers des réseaux partenaires à l'international (Crédit Agricole Italia en Italie, Novo Banco au Portugal, CABP en Pologne...);
- la gestion administrative des contrats d'assurance vie commercialisés par des réseaux bancaires est déléguée aux distributeurs (les Caisses régionales déléguant elles-mêmes une partie de cette gestion à CAAS) ;
- la gestion d'actifs est déléguée aux entités spécialistes des différents marchés (Amundi, CA Immobilier, CACEIS...);
- la gestion des sinistres dommages en France est gérée par la SIRCA (Société créée par Pacifica et les Caisses régionales).

De la même façon, les engagements de retraite du groupe Crédit Agricole S.A. font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica. Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole Assurances

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les opérations intragroupes ayant fait l'objet d'éliminations impactant le compte de résultat de l'exercice sont présentées dans la note 4 - Information sectorielle.

Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole Assurances et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

États financiers consolidés

Bilan Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022 retraité
Ecart d'acquisition		872	872	872
Autres immobilisations incorporelles		270	278	287
Actifs incorporels		1 142	1 150	1 159
Immobilier de placement	Note 5.1	11 505	11 802	11 066
Placements financiers	Note 5.2	283 316	277 366	326 973
Placements financiers en UC	Note 5.2	89 964	81 939	86 311
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 5.2	634	1 098	2 011
Investissements dans les co-entreprises et entreprises associées	Note 5.5	9 044	9 591	9 180
Placements des activités d'assurance	Note 5.2	394 463	381 796	435 541
Contrats d'assurance émis - Actif	Note 5.9	-	-	79
Contrats de réassurance détenus - Actif	Note 5.9	1 036	977	855
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		264	268	263
Actifs d'impôt différé		1 069	1 316	484
Créances d'impôt exigible		139	43	320
Autres créances		1 533	3 093	2 139
Autres actifs		3 005	4 720	3 206
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-	1 634
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 299	1 421	1 513
TOTAL DE L'ACTIF		401 945	390 064	443 987

Bilan Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022 retraité
Capital social ou fonds équivalents		1 490	1 490	1 490
Primes d'émission, de fusion et d'apport		5 565	5 565	7 374
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 076)	(1 599)	686
Résultats cumulés		3 161	2 716	4 458
Résultat net consolidé de l'exercice		950	1 554	-
Capitaux propres du Groupe	Note 5.6	10 090	9 726	14 008
Participations ne donnant pas le contrôle		174	184	181
Capitaux propres totaux		10 264	9 910	14 189
Provisions pour risques et charges	Note 5.7	107	94	104
Dettes subordonnées		4 643	4 617	5 492
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		2 098	2 204	2 510
Dettes de financement	Note 5.8	6 741	6 821	8 002
Contrats d'assurance émis - Passif	Note 5.9	339 278	331 199	377 135
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	Note 5.10	3 167	3 239	3 821
Contrats de réassurance détenus - Passif	Note 5.9	123	92	67
Passifs d'impôt différé		79	88	-
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		11 210	11 097	12 277
Dettes d'exploitation représentées par des titres		-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		794	167	214
Dettes d'impôt exigible		158	133	38
Instruments dérivés passifs		289	424	289
Autres dettes		29 735	26 800	26 505
Autres passifs		42 265	38 709	39 323
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-	1 346
TOTAL DU PASSIF		401 945	390 064	443 987

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Produits des activités d'assurance	Note 6.1	6 914	6 506
Charges afférentes aux activités d'assurance	Note 5.9.1.1	(5 542)	(5 245)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	Note 5.9.2.1	(111)	(21)
Résultat des activités d'assurance		1 261	1 240
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		40	45
Produits des placements		3 913	4 247
Charges des placements		(394)	(498)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		(81)	2
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		3 351	(15 137)
Variation des dépréciations sur placements		15	-
Produits des placements nets de charges	Note 6.2	6 804	(11 386)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	Note 6.3	(6 572)	10 367
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	Note 6.3	24	25
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	Note 5.10	(87)	584
Résultat financier net		169	(410)
Autres produits et charges opérationnels courants		(164)	(155)
Autres produits et charges opérationnels		-	(8)
Résultat opérationnel		1 306	712
Charges de financement	Note 5.8.2	(73)	(93)
Impôts sur les résultats	Note 6.4	(283)	(156)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		-	8
Résultat net de l'ensemble consolidé		950	471
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(1)
Résultat net (part du Groupe)		950	470

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Résultat net		950	471
Gains et pertes sur écarts de conversion		(2)	(2)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		2 785	(28 486)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		10	(90)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	Note 6.3	(2 679)	26 408
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	Note 6.3	(4)	(185)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		110	(2 355)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		(30)	599
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		80	(1 756)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-	7
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables		125	(2)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	Note 6.3	(242)	(52)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		(117)	(47)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		37	14
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		(80)	(33)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-	(1 789)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		950	(1 318)
Dont part du Groupe		950	(1 319)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	1

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social ou fonds équivalents	Primes d'émission de fusion et d'apport	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 490	7 374	2 388	(72)	2 316	4 283	15 463	86	15 549
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (1)	-	-	(1 664)	34	(1 630)	175	(1 455)	95	(1 360)
SITUATION À L'OUVERTURE AU 1ER JANVIER 2022 RETRAITÉE	1 490	7 374	724	(38)	686	4 458	14 008	181	14 189
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 756)	(33)	(1 789)	-	(1 789)	-	(1 789)
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	470	470	1	471
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 756)	(33)	(1 789)	470	(1 319)	1	(1 318)
Distribution de dividendes	-	(1 809)	-	-	-	(937)	(2 746)	(1)	(2 747)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	(42)	(42)	-	(42)
Autres variations	-	-	(2)	(1)	(3)	-	(3)	(25)	(28)
SITUATION À LA CLÔTURE AU 30 JUIN 2022	1 490	5 565	(1 034)	(72)	(1 106)	3 948	9 898	156	10 054
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(549)	23	(526)	-	(526)	-	(526)
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	1 084	1 084	-	1 084
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(549)	23	(526)	1 084	558	-	558
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(703)	(703)	-	(703)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(7)	38	31	(32)	(1)	-	(1)
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Charges d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	(34)	(34)	-	(34)
Autres variations	-	-	(2)	3	2	5	7	28	34
SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 490	5 565	(1 591)	(8)	(1 599)	4 270	9 726	184	9 910

(1) Le détail de l'impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 à la date de transition du 1^{er} janvier 2022 est présenté dans la note « Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022 » ci-après.



(en millions d'euros)	Capital social ou fonds équivalents	Primes d'émission de fusion et d'apport	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 490	5 565	(1 591)	(8)	(1 599)	4 270	9 726	184	9 910
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)	-	-	375	148	523	(242)	281	-	281
SITUATION À L'OUVERTURE AU 1ER JANVIER 2023 RETRAITÉE	1 490	5 565	(1 216)	140	(1 076)	4 028	10 007	184	10 191
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	80	(80)	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	950	950	-	950
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	80	(80)	-	950	950	-	950
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(899)	(899)	(1)	(900)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	(43)	(43)	-	(43)
Autres variations	-	-	-	-	-	75	75	(9)	66
SITUATION À LA CLÔTURE AU 30 JUIN 2023	1 490	5 565	(1 136)	60	(1 076)	4 111	10 090	174	10 264

(2) Le détail des changements de désignation et de classement des actifs financiers effectués au 1^{er} janvier 2023 en application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers est présenté dans la note « Nouvelle désignation des actifs financiers » ci-après.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole Assurances.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « juste valeur par résultat » ou « juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Résultat opérationnel avant impôt	1 306	712
Plus et moins-values de cession des placements	87	-
Dotations nettes aux amortissements	52	51
Variation des frais d'acquisition activés	-	-
Variation des dépréciations	(25)	(5)
Variation des passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats d'investissement	9 818	(34 619)
Dotations nettes aux autres provisions	13	6
Variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	(6 299)	41 219
Autres éléments sans décaissements de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	(347)	104
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	3 299	6 756
Variation des créances et dettes d'exploitation	(1 174)	(808)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	2 240	19
Impôts nets décaissés	(206)	110
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Flux provenant des activités abandonnées	-	33
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 465	6 822
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	(4)	-
Prises de participation dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(4)	-
Cession de placement financiers (y compris UC) et instruments dérivés	65 474	76 052
Cessions d'immobilier de placement	158	212
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	65 632	76 264
Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(69 523)	(79 364)
Acquisitions d'immobilier de placement	(165)	(529)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements	(69 688)	(79 893)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	3



<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(50)	(36)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(41)	(33)
Flux provenant des activités abandonnées	-	(172)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 101)	(3 834)
Emissions d'instruments de capital	-	-
Dividendes payés	(942)	(2 791)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	(942)	(2 791)
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	27	199
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(128)	(200)
Intérêts payés sur dettes de financement	(45)	(44)
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	(146)	(45)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(1 088)	(2 836)
Flux de changement de méthode comptable	-	-
Autres flux de variation de trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 254	1 299
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 465	6 822
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 101)	(3 834)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(1 088)	(2 836)
Autres flux de variation de trésorerie	-	-
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(25)	(16)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 30 JUIN	1 505	1 435

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022

La norme IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative.

L'impact de l'application de cette nouvelle norme sur les capitaux propres du Groupe à la date de transition du 1^{er} janvier 2022 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021 - NORME IFRS 4	15 549
Incidence sur les réserves	270
Décomptabilisation de la réserve overlay	3 626
Réévaluation des immeubles de placement à la juste valeur par résultat (IAS 40 amendée par IFRS 17)	2 761
Réévaluation des participations dans des entreprises associées et coentreprises à la juste valeur par résultat (IAS 28 amendée par IFRS 17)	208
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	261 850
Évaluation et comptabilisation des actifs et passifs en application d'IFRS 17	(277 989)
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	9 814
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1664)
Décomptabilisation de la réserve overlay	(3 626)
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	11 775
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	(9 813)
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	34
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	34
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	-
Total - Impact sur les capitaux propres de la première application d'IFRS 17	(1 360)
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2022 - NORME IFRS 17	14 189



Nouvelle désignation des actifs financiers

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les entités qui appliquaient IFRS 9 avant IFRS 17 (comme c'est le cas du Groupe Crédit Agricole Assurances) sont autorisées – et dans certains cas sont tenues – de modifier leurs classements et désignations précédemment appliqués des actifs financiers (en application des dispositions d'IFRS 9 en termes de classement) à la date de première application d'IFRS 17.

En application de ces dispositions, le Groupe a procédé à des changements de désignation et de classement de certains actifs financiers, de manière rétrospective à la date de première application d'IFRS 17 (1^{er} janvier 2023). Le Groupe a fait le choix de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures pour

refléter ces changements de désignation ou de classement. Ainsi, le Groupe a comptabilisé dans le solde d'ouverture des capitaux propres au 1^{er} janvier 2023 toute différence entre la valeur comptable précédente de ces actifs financiers et la valeur comptable de ces actifs financiers à la date de première application.

Le tableau suivant synthétise la catégorie d'évaluation et la valeur comptable des actifs financiers concernés, déterminées immédiatement avant et après application des dispositions transitoires d'IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers :

Actifs financiers	31/12/2022	01/01/2023									
	Valeur comptable	Actifs financiers à la juste valeur par résultat						Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti	
		Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances	Titres de dettes
(en millions d'euros)		Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	181 500	-	29 115	66 801	81 939	-	-	-	3 645	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-									
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	181 500	29 115	66 801	81 939	-	-	-	3 645			-
<i>Instruments de capitaux propres</i>	32 760	29 115						3 645			
<i>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</i>	66 801		66 801								
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	81 939			81 939							
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-				-						-
<i>Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature</i>	-					-					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	175 474	-				-	2 837	171 879	135		623
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	175 339					-	2 837	171 879			623
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	135		-						135		
Actifs financiers au coût amorti	2 331						30			849	1 452
Prêts et créances	849									849	
Titres de dettes	1 482						30				1 452
Valeur comptable des actifs financiers avant la date de première application d'IFRS 17	359 305										
Retraitement de la valeur comptable			-				(5)				384
Valeur comptable des actifs financiers à la date de première application d'IFRS 17 (après application du paragraphe C29)		-	29 115	66 801	81 939	-	2 862	171 879	3 780	849	2 459



Les reclassements que le Groupe a effectués au 1^{er} janvier 2023 concernent d'une part la désignation de certains instruments de capitaux propres comme étant évalués à la juste valeur par capitaux propres, et d'autre part la réévaluation du modèle de gestion de certains instruments de dettes.

Ces derniers étaient éligibles à une telle réévaluation car ils sont détenus aux fins d'une activité liée à des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17.

Le Groupe a réévalué à la juste valeur par résultat certains instruments de dettes qui étaient auparavant évalués à la juste valeur par capitaux propres ou au coût amorti en considérant que le modèle de gestion dans lequel ceux-ci s'inscrivaient était le modèle par défaut (modèle autre/vente) ; il s'agit uniquement

d'obligations émises par Crédit Agricole SA et souscrites par Crédit Agricole Assurances.

Par ailleurs, le Groupe a réévalué au coût amorti certains instruments de dettes qui étaient auparavant évalués à la juste valeur par capitaux propres en considérant que ceux-ci s'inscrivaient dans un modèle de gestion dont l'objectif est principalement de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (modèle collecte) ; il s'agit d'actifs qui ont été affectés au canton fonds propres et prévoyance (et qui ne constituent donc plus des éléments sous-jacents à des contrats évalués selon le modèle VFA) dans le cadre de la mise en œuvre du cantonnement des actifs de Predica.

Notes annexes aux comptes consolidés

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Principes et méthodes applicables dans le Groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés	18	5.4	Risque de crédit	53
NOTE 2	Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	33	5.5	Investissements dans les coentreprises et entreprises associées	60
2.1	Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023	33	5.6	Capitaux propres	63
2.2	Autres événements significatifs de la période	34	5.7	Provisions pour risques et charges	64
NOTE 3	Événements postérieurs à la clôture	35	5.8	Dettes de financement	64
NOTE 4	Information sectorielle	36	5.9	Contrats d'assurance et de réassurance	65
4.1	Compte de résultat sectoriel	37	5.10	Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	75
4.2	Bilan sectoriel	39	NOTE 6	Notes relatives au compte de résultat	76
NOTE 5	Notes relatives au bilan	43	6.1	Produits des activités d'assurance	76
5.1	Immeubles de placement	43	6.2	Produits des placements nets de charges	76
5.2	Placements des activités d'assurance	44	6.3	Produits financiers ou charges financières d'assurance	78
5.3	Juste valeur des instruments financiers	47	6.4	Charge d'impôt	80



NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés

Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole Assurances au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole Assurances pour l'élaboration

des comptes consolidés au 31 décembre 2022 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2023.

Celles-ci portent sur :

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS

Date de 1^{ère} application obligatoire :
exercices ouverts à compter du

IFRS 17	1 ^{er} janvier 2023
Contrats d'assurance	
Amendements à IFRS 17	1 ^{er} janvier 2023 ⁽¹⁾
Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives	
Amendements à IAS 1	1 ^{er} janvier 2023 ⁽²⁾
Informations à fournir sur les méthodes comptables	
Amendements à IAS 8	1 ^{er} janvier 2023 ⁽²⁾
Définition des estimations comptables	
Amendements à IAS 12	1 ^{er} janvier 2023 ⁽²⁾
Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	

(1) Le Groupe Crédit Agricole Assurances applique IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018. Il n'est donc pas concerné par les §C28A à C28E de ces amendements. En outre, il n'applique pas la possibilité offerte par le §C33A de ces amendements (superposition de classement) concernant la présentation des informations comparatives pour les actifs financiers décomptabilisés entre la date de transition à IFRS 17 et la date de première application d'IFRS 17.

(2) Absence d'effet significatif dans le Groupe.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE AU 30 JUIN 2023

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4. Elle est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021 contient une exemption optionnelle d'application des exigences de la norme en matière de cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels et les contrats avec compensation des flux de trésorerie.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 17, ainsi que les modifications apportées par IFRS 17 aux autres normes IFRS, pour la première fois dans ses états financiers clos à compter du 1^{er} janvier 2023. Les principales modifications aux autres normes IFRS qui impactent le Groupe sont les amendements à IAS 28 et IAS 40, qui permettent d'évaluer à la juste valeur par résultat les participations dans des entreprises associées et coentreprises ainsi que les immeubles de placement qui constituent des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative. Par conséquent, l'information comparative relative à l'exercice 2022 présentée dans les états financiers de l'exercice 2023 est retraitée,

et un bilan à la date de transition (1^{er} janvier 2022) est également présenté.

Les effets de l'entrée en vigueur d'IFRS 17 sur les états financiers consolidés du Groupe au 1^{er} janvier 2022 sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres ainsi que dans la note « Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022 » ci-dessus.

Des informations complémentaires sur les méthodes utilisées pour déterminer l'évaluation des contrats d'assurance à la date de transition, ainsi que sur l'effet de l'application de l'approche rétrospective modifiée sur la CSM et les produits des activités d'assurance, sont fournies dans la note 5.9.3 sur les montants transitoires ci-dessous.

La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats qui entrent dans son champ d'application (i.e. les contrats d'assurance émis, les contrats de réassurance émis et détenus, et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire émis à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance), ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet.

Son application se traduit par des changements significatifs sur ces points. La nature et les effets des principaux changements de méthodes comptables liés à la première application de la norme IFRS 17 sont synthétisés ci-après.

Changements en termes de comptabilisation et d'évaluation

Le Groupe, comme l'autorisait la norme IFRS 4, comptabilisait auparavant les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire en application des normes comptables françaises, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par IFRS 4 au titre des provisions d'égalisation, de la comptabilité reflet et du test de suffisance des passifs.

Ces principes ne sont plus applicables avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, qui définit de nouveaux principes pour l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance. Elle introduit un modèle général prospectif d'évaluation des contrats d'assurance, selon lequel les groupes de contrats sont évalués sur la base des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au fur et à mesure de la réalisation des services prévus au contrat d'assurance, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, et d'une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis.

De manière synthétique, l'application des principales dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance a consisté pour le Groupe à :

- identifier les contrats d'assurance comme les contrats selon lesquels il prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police ;
- séparer les dérivés incorporés spécifiques, les composantes investissement distinctes, les biens distincts ou les services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance, des contrats d'assurance et les comptabiliser en fonction des normes qui leur sont applicables ;
- regrouper les contrats d'assurance en fonction de leurs caractéristiques et de leur rentabilité estimée, ce qui consiste, au moment de la comptabilisation initiale, à identifier des portefeuilles de contrats d'assurance (contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble) puis à diviser chacun de ces portefeuilles en trois groupes (contrats déficitaires, contrats sans possibilité significative de devenir déficitaires, et autres contrats), sachant qu'il n'est pas possible de classer dans un même groupe des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (à l'exception, sur option, des contrats mutualisés intergénérationnels et des contrats avec compensation des flux de trésorerie, qui sont exemptés de cette exigence en application de l'exemption européenne) ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, lors de la comptabilisation initiale, comme la somme :
 - des flux de trésorerie d'exécution (i.e. une estimation des flux de trésorerie futurs, actualisée afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et ajustée au titre du risque non financier, et qui doit intégrer l'ensemble des informations disponibles de manière cohérente avec les données de marché observables) ;
 - et de la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM), qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services prévus au contrat d'assurance seront fournis aux assurés ; si un groupe de contrats est attendu comme déficitaire sur la période de couverture restante, une perte est comptabilisée immédiatement en résultat ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, à chaque date de clôture ultérieure, comme la somme :
 - du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services

futurs et de la marge sur services contractuels à cette date ;

- et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés ;
- comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition représentant les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, ou engagés, avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé ; un tel actif est décomptabilisé lorsque ces flux sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le modèle général d'évaluation des contrats fait l'objet d'adaptations pour certains contrats présentant des caractéristiques spécifiques.

Ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la norme impose d'appliquer un modèle d'évaluation dit « approche des honoraires variables » (*Variable Fee Approach*, VFA). Ces contrats, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Pour ces contrats, les dispositions du modèle général en termes d'évaluation ultérieure sont modifiées afin de refléter le fait que ces contrats créent une obligation pour l'entité de payer aux assurés un montant égal à la juste valeur d'éléments sous-jacents spécifiés moins les honoraires variables qui rémunèrent les services fournis et sont déterminés en référence aux éléments sous-jacents.

Par ailleurs, la norme permet d'appliquer un modèle d'évaluation simplifié dit « méthode d'affectation des primes » (*Premium Allocation Approach*, PAA) pour l'évaluation du passif relatif à la couverture restante d'un groupe de contrats, à condition soit que cette évaluation ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général, soit que la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'exécute pas un an. Selon cette méthode, le passif au titre de la couverture restante est évalué sur la base du montant des primes reçues net des frais d'acquisition payés, diminué du montant net des primes et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ont été comptabilisés en résultat au cours de la période expirée de la période de couverture en fonction de l'écoulement du temps. Cette méthode se rapproche du traitement comptable appliqué sous IFRS 4, les principaux changements concernant l'actualisation des provisions techniques, la détermination des contrats déficitaires à un niveau plus granulaire et l'introduction d'un ajustement au titre du risque non financier.

Le Groupe évalue désormais à la juste valeur par résultat, comme le permettent les normes IAS 40 et IAS 28 amendées par IFRS 17, les immeubles de placement et les participations dans des entreprises associées et coentreprises qui constituent des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, afin d'éviter les non-concordances comptables avec l'évaluation de ce type de contrats d'assurance selon IFRS 17.

Les dispositions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 sont détaillées dans la section « Principes et méthodes comptables » ci-dessous.

Changements en termes de présentation et d'informations en annexe

En application des dispositions d'IFRS 17 (et d'IAS 1 amendée par IFRS 17) en termes de présentation des états financiers, la présentation des postes relatifs aux contrats d'assurance dans le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres se traduit par des changements significatifs par rapport à la présentation auparavant retenue.



Ainsi, les postes du bilan dans lesquels étaient auparavant comptabilisés les différents éléments relatifs à l'évaluation des contrats d'assurance selon IFRS 4 ne sont plus présentés (passifs relatifs aux contrats, part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, créances et dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée, créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée, participation aux bénéfices différée active et passive, frais d'acquisition reportés, portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance).

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance comptabilisés en application d'IFRS 17 est désormais présentée en totalité dans les quatre nouveaux postes suivants du bilan :

- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

De la même manière, les postes du compte de résultat dans lesquels les produits et charges relatifs aux contrats d'assurance étaient auparavant comptabilisés ne sont plus présentés (notamment les primes acquises, les charges des prestations des contrats, les charges ou produits nets des cessions en réassurance, les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration, et le montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition).

Les produits et les charges relatifs aux activités d'assurance comptabilisés en application d'IFRS 17 sont présentés de manière distincte dans les nouveaux postes suivants du compte de résultat :

- les produits des activités d'assurance liés aux contrats d'assurance émis (qui reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces services) ;
- les charges afférentes aux activités d'assurance liées aux contrats d'assurance émis (qui comprennent notamment les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance) ;
- les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus (qui comprennent les sommes recouvrées des réassureurs et l'imputation des primes payées) ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance (qui sont constitués de la variation de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier et de leurs variations - à l'exception des variations entraînant un ajustement de la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe) ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Enfin, l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres voit la suppression des postes relatifs à la comptabilité reflète et à l'approche par superposition (ces mécanismes étant spécifiques à IFRS 4), et la création des postes relatifs aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres en application de l'option OC1.

La norme IFRS 17 contient en outre de nouvelles exigences en termes d'informations qualitatives et quantitatives à fournir dans les notes annexes aux états financiers, concernant les montants comptabilisés, les jugements et les risques relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes, et les informations à leur sujet sont développées dans les sections et notes auxquelles il est fait référence ci-dessous :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats : dans les sections « Evaluation des contrats d'assurance / Estimation des flux de trésorerie futurs » et « Evaluation des contrats d'assurance / Frontière des contrats » des principes et méthodes comptables ;

- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Ajustement au titre du risque non financier » des principes et méthodes comptables ;
- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Taux d'actualisation » des principes et méthodes comptables ;
- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance : dans la section « Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » des principes et méthodes comptables ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition : dans la note « Contrats d'assurance et de réassurance / Montants transitoires ».

CONTRATS D'ASSURANCE (IFRS 17)

Définition et classification des contrats

Les contrats émis par les entités du Groupe se répartissent dans les catégories suivantes :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis, qui relèvent de la norme IFRS 17 ; et
- les contrats d'investissement, qui relèvent soit de la norme IFRS 17 soit de la norme IFRS 9 selon qu'ils comportent ou non des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats de réassurance détenus par les entités du Groupe relèvent également de la norme IFRS 17.

Toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

Les contrats d'assurance peuvent être émis par le Groupe, ou ils peuvent être acquis par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de contrats d'assurance qui ne constituent pas une entreprise. Toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance émis désigne également les contrats acquis, sauf mention contraire.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de la police.

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Les contrats d'assurance et de réassurance exposent également le Groupe au risque financier.

Le risque d'assurance se définit comme le risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire à l'émetteur d'un contrat. Le risque financier correspond au risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, prix d'une marchandise, taux de change, indice de prix ou de taux, notation de crédit ou indice de

crédit ou autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Dans le Groupe, pour chaque portefeuille de contrats regroupés selon des caractéristiques homogènes, le caractère important du risque d'assurance s'analyse à partir d'un contrat individuel représentatif. L'existence d'un scénario (ayant une substance commerciale) dans lequel l'assureur serait amené à indemniser le titulaire pour un montant significatif, c'est-à-dire pour un montant qui excéderait de manière significative celui qui serait payé si aucun événement assuré ne se produisait, est constitutive d'un risque d'assurance important pour tous les contrats du portefeuille homogène, quelle que soit la probabilité de survenance de ce scénario. Le risque d'assurance peut donc être important alors que le principe de mutualisation des risques au sein d'un portefeuille limite la probabilité d'une perte significative par rapport au résultat de l'ensemble du portefeuille.

Les principaux risques d'assurance portent sur la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale) ou le chômage des personnes, ou encore sur la responsabilité civile et les dommages aux biens.

En application des principes d'IFRS 17, les contrats d'assurance peuvent être des contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée à l'origine du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les autres contrats d'assurance émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) constituent des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Contrats d'investissement

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement. Ils comprennent les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et



- qui sont contractuellement fondées sur :
 - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié ;
 - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur ; ou
 - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire recouvrent principalement les contrats d'épargne en euros. Dans le cas d'un contrat multi-supports, dès lors que l'assuré a la faculté d'opter à tout moment pour le transfert de tout ou partie de son épargne sur un fonds en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire (dans des conditions qui ne sont pas de nature à bloquer de tels arbitrages), le Groupe Crédit Agricole Assurances considère que le contrat dans son ensemble est un contrat avec éléments de participation discrétionnaire, que cette option ait ou non été exercée par l'assuré.

Les contrats d'investissement qui ne répondent pas à la définition précédente sont des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, ils relèvent de la norme IFRS 9.

Comptabilisation des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire

Séparation des composantes d'un contrat d'assurance

À l'origine, le Groupe sépare les dérivés incorporés, les composantes investissement distinctes et toute promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance, et les comptabilise comme des composantes autonomes selon les normes IFRS applicables.

Une fois séparées les composantes autonomes distinctes le cas échéant, le Groupe applique IFRS 17 pour comptabiliser l'ensemble des composantes restantes du contrat d'assurance.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les exigences de la norme relatives au niveau d'agrégation nécessitent de regrouper les contrats dans des portefeuilles de contrats, puis à diviser ces derniers en trois groupes selon la profitabilité attendue des contrats au moment de la comptabilisation initiale, qui eux-mêmes ne doivent pas contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (principe des cohortes annuelles).

Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille doit être divisé en constituant au moins les groupes suivants :

- un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires, s'il existe de tels contrats ;
- un groupe de contrats pour lesquels, au moment de la comptabilisation initiale, il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite, s'il existe de tels contrats ; et
- un groupe constitué des autres contrats du portefeuille, s'il existe de tels contrats.

Ces groupes représentent le niveau d'agrégation auquel les contrats d'assurance sont initialement évalués et comptabilisés.

Afin d'appliquer les principes généraux de la norme concernant l'identification des portefeuilles, le Groupe a procédé à différentes analyses selon les garanties identifiées et la manière dont les contrats sont gérés (par exemple, en fonction des portefeuilles

financiers auxquels ils se rattachent pour les produits d'épargne-retraite, en fonction de la maille retenue pour l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité pour les produits de risques, ou en fonction des lignes d'activité pour les produits d'assurance dommages). La division de ces portefeuilles en groupes selon la profitabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de profitabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Comme permis par l'article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne, le Groupe Crédit Agricole Assurances a choisi de recourir à l'exemption d'application de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable est appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe éligibles à l'exemption.

Le Groupe n'applique pas les dispositions de la norme qui permettent, si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de l'entité de fixer un prix ou un niveau de prestation qui diffère en fonction des caractéristiques des titulaires de police, de classer ces contrats dans le même groupe.

Date de comptabilisation des contrats d'assurance

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ; et
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Seuls les contrats qui satisfont individuellement aux critères de comptabilisation ci-dessus à la fin de la période de reporting sont inclus dans le groupe de contrats. De nouveaux contrats peuvent être ajoutés au groupe dans la période de reporting où ces contrats satisfont aux critères de comptabilisation ci-dessus. La composition du groupe n'est pas révisée une fois que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

Un groupe de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un transfert de contrats d'assurance ou d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à la date d'acquisition.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue), qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe, et qui comprennent les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables à des contrats ou groupes de contrats d'assurance pris individuellement au sein du portefeuille.

Le Groupe utilise une méthode systématique et rationnelle pour affecter :

- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui sont directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance :
 - à ce groupe ; et
 - aux groupes qui incluront des contrats d'assurance attendus du renouvellement des contrats d'assurance de ce groupe ;

- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance mais pas directement attribuables aux groupes de contrats de ce portefeuille, aux groupes de contrats dont est constitué le portefeuille.

A l'exception de certains groupes de contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes pour lesquels le choix de les comptabiliser directement en charges a été retenu, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés (ou au titre desquels un passif a été comptabilisé en application d'une autre norme IFRS) avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance correspondant sont comptabilisés en tant qu'actif. Un tel actif est comptabilisé pour chacun des groupes de contrats d'assurance correspondants.

Cet actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant (voir section sur l'évaluation des contrats ci-dessous).

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe révisé les montants des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés aux groupes de contrats d'assurance non encore comptabilisés pour refléter tout changement apporté aux hypothèses relatives à la méthode d'affectation utilisée.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie la recouvrabilité d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition si les faits et circonstances indiquent que l'actif a pu se déprécier. A cette fin, le Groupe applique :

- un test de dépréciation au niveau des groupes de contrats d'assurance, existants ou futurs ;
- un test de dépréciation supplémentaire portant spécifiquement sur les flux de trésorerie affectés aux renouvellements attendus.

En cas de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est ajustée et la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Si les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées, la reprise de tout ou partie de la perte de valeur comptabilisée antérieurement est comptabilisée en résultat et la valeur comptable de l'actif est augmentée en conséquence.

Au 30 juin 2023, les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition identifiés par le Groupe sont entièrement dépréciés et leur valeur au bilan est donc nulle.

Evaluation des contrats d'assurance

Les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 peuvent être évalués selon trois modèles :

- le modèle général, ou modèle BBA (*Building Block Approach*, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (*Variable Fee Approach*, approche des honoraires variables), modèle obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ;
- le modèle PAA (*Premium Allocation Approach*, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

Le Groupe utilise ces trois modèles pour évaluer ses contrats.

Le modèle général est principalement appliqué aux activités emprunteur, dépendance, prévoyance, arrêt de travail, temporaire décès et certaines activités santé du Groupe.

Le Groupe a analysé le respect des trois conditions constitutives des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (voir section sur la classification des contrats ci-dessus) afin de savoir lesquels de ses contrats répondaient à leur définition. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe sont évaluées selon le modèle VFA.

Le Groupe a choisi d'appliquer le modèle PAA à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus).

Évaluation des contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un groupe de contrats d'assurance comme la somme :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
 - une estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement au titre du risque non financier ;
- de la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM).

Estimation des flux de trésorerie futurs

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont actualisés et pondérés par la probabilité estimative du résultat correspondant pour obtenir la valeur actuelle attendue.

L'estimation des flux de trésorerie futurs intègre avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs à la date de clôture. Ces informations incluent les données historiques internes et externes sur les sinistres et les autres caractéristiques des contrats d'assurance, mises à jour pour refléter les conditions prévalant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

L'estimation des flux de trésorerie futurs reflète le point de vue du Groupe concernant les conditions actuelles à la date de clôture, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes sont cohérentes avec les prix de marché observables. L'estimation des variables de marché est déterminée en maximisant le recours aux paramètres de marché observables.

En assurance vie, la projection des flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéfices et la politique d'allocation d'actifs.

L'estimation de la valeur actuelle attendue inclut l'impact des options et garanties financières dès lors que celui-ci est matériel. Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette estimation. La modélisation stochastique consiste à projeter les flux de trésorerie futurs selon un grand nombre de scénarios économiques possibles pour les variables de marché telles que les taux d'intérêt et les rendements des actions.

Les principales options valorisées par le Groupe sont l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite, les taux minimum





garantis et les taux techniques, les clauses de participation aux bénéfices contractuelles et la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Les participations aux bénéfices modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Lorsque les contrats comportent un risque de mortalité (ou de longévité) significatif, les projections sont également estimées par référence aux tables de mortalité réglementaires ou à des tables d'expérience lorsque celles-ci sont jugées plus prudentes.

Lorsqu'une garantie plancher en cas de décès est incluse dans un contrat en unités de compte, afin de garantir au bénéficiaire du contrat au minimum le capital initial investi quelle que soit l'évolution de la valeur des unités de compte, celle-ci est déterminée sur la base d'une méthode économique (scenarii stochastiques).

En assurance non-vie, le Groupe estime le coût ultime du règlement des sinistres survenus mais non payés à la date de clôture et la valeur des recouvrements attendus en revoyant les sinistres individuels déclarés et en estimant les sinistres survenus mais non encore déclarés. Leur détermination résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces estimations à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la réalisation des prévisions est en général plus importante. Ces paramètres sont notamment liés à l'incertitude sur la qualification et la quantification des préjudices, aux barèmes (table et taux) qui seront appliqués au moment de l'indemnisation ainsi qu'à la probabilité de sortie en rente des dossiers corporels. Il s'agit pour le Groupe des branches d'assurance relatives aux responsabilités civiles automobile, générale, aux garanties accidents de la vie ainsi qu'à la responsabilité professionnelle médicale.

Frontière des contrats

L'évaluation d'un groupe de contrats intègre tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre (la « frontière ») de chacun des contrats du groupe, c'est-à-dire tous les flux de trésorerie futurs qui découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting dans laquelle le Groupe peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle il a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une telle obligation substantielle cesse lorsque :

- le Groupe a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de police et peut en conséquence fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques réévalués ; ou
- le Groupe a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat et peut en conséquence fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par ce portefeuille, et l'établissement du montant des primes s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

La frontière des contrats est réévaluée à chaque date de clôture afin de tenir compte de l'effet des changements de circonstances sur les droits et obligations substantiels du Groupe, et peut donc évoluer dans le temps.

La détermination de la frontière des contrats requiert de faire preuve de jugement et de prendre en compte les droits et obligations substantiels du Groupe en vertu du contrat. A cette fin, le Groupe a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats, et en particulier la possibilité de revoir leur tarification.

Ainsi, il a considéré, par exemple, que les versements futurs libres ou programmés des contrats d'épargne et de retraite, et que la phase de liquidation des contrats de retraite avec sortie en rente obligatoire, étaient inclus dans la frontière des contrats ; en revanche, les renouvellements des contrats d'assurance non-vie liés à la clause de tacite reconduction ne sont pas inclus dans la frontière des contrats.

Flux de trésorerie pris en compte dans l'évaluation des contrats

Les flux de trésorerie compris dans la frontière du contrat d'assurance sont ceux qui sont directement liés à l'exécution du contrat, y compris ceux dont le montant ou l'échéancier sont à la discrétion du Groupe. Ils incluent notamment :

- les primes que verse le titulaire de police et tout flux de trésorerie supplémentaire qui résulte de ces primes ;
- les paiements au titulaire de police (ou en son nom) ;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition (voir ci-dessus) affectés au portefeuille auquel appartient le contrat ;
- les coûts de gestion des sinistres ;
- les coûts de gestion et de tenue des polices ;
- les taxes transactionnelles et les prélèvements qui découlent directement des contrats d'assurance existants ou qui peuvent leur être attribués sur une base raisonnable et cohérente ;
- les coûts qui seront engagés par le Groupe pour mener des activités d'investissement, dans la mesure où il mène ces activités afin de bonifier les prestations découlant de la couverture d'assurance des titulaires ;
- les coûts qui seront engagés par le Groupe pour fournir aux titulaires de polices des services de rendement d'investissement et des services liés à l'investissement ;
- les affectations de frais généraux fixes ou variables (tels que les coûts relatifs à la comptabilité, aux ressources humaines, aux technologies de l'information et au soutien technique, à l'amortissement des bâtiments, au loyer, à l'entretien et aux services publics) qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance ;
- tous les autres coûts qui peuvent être spécifiquement imputés au titulaire de police selon les modalités du contrat.

Les flux de trésorerie sont alloués par destination (activités d'acquisition, autres activités liées à l'exécution des contrats d'assurance, et aux autres activités) au niveau de chaque entité légale en utilisant des méthodes de répartition des coûts par activité.

Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'acquisition et aux activités liées à l'exécution des contrats sont affectés aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires. Ils comprennent à la fois des coûts directs et une affectation des frais généraux fixes et variables.

Le Groupe n'a pas identifié de contrats d'assurance sans éléments de participation directe qui lui confèrent un pouvoir discrétionnaire sur les flux de trésorerie qu'il versera aux titulaires de police.

Les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance sont comptabilisés dans les autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont engagés.

Taux d'actualisation

Le Groupe ajuste l'estimation des flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 ; ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI (voir section sur l'évaluation ultérieure ci-après).

IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation est une approche ascendante, qui repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Le Groupe détermine la courbe des taux sans risque à partir des taux des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) observables dans la devise considérée, ajustés d'un retraitement au titre du risque de crédit. Cette courbe est extrapolée entre le dernier point liquide et un taux à terme ultime reflétant les attentes en matière de taux

d'intérêt réel et d'inflation à long terme. La méthode d'extrapolation de la courbe des taux employée par le Groupe est la méthode des points lissés : les taux au-delà du premier point de lissage (FSP) sont extrapolés via une fonction prenant en compte le taux à terme ultime (UFR), le dernier taux à terme liquide (LLFR) et un paramètre de vitesse de convergence. Les primes d'illiquidité sont déterminées sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats. Les primes d'illiquidité des actifs obligataires sont déterminées en comparant les spreads du portefeuille obligataire à la rémunération du risque de crédit. Les primes d'illiquidité des actifs non obligataires sont obtenues à partir d'une méthode dérivée du ratio de Sharpe permettant de quantifier la surperformance attribuable à l'illiquidité sur ces classes d'actifs. Les primes d'illiquidité ainsi obtenues pour les actifs du portefeuille de référence sont transposées pour déterminer les primes d'illiquidité des passifs d'assurance correspondants en utilisant un coefficient d'application dépendant de la comparaison entre les durations respectives des actifs et des passifs afin de refléter la croissance des primes d'illiquidité avec la durée.

Le tableau ci-dessous présente les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance :

	30/06/2023						31/12/2022					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans
Vie France												
EUR	5,11%	4,25%	4,00%	3,93%	3,77%	3,53%	4,16%	4,11%	4,07%	4,00%	3,74%	3,43%
Dommages France												
EUR	4,53%	3,66%	3,46%	3,44%	3,30%	3,13%	3,68%	3,64%	3,60%	3,53%	3,27%	3,02%
International												
EUR	4,92%	4,06%	3,80%	3,74%	3,58%	3,37%	4,22%	4,17%	4,13%	4,06%	3,80%	3,48%
USD	5,73%	4,21%	3,84%	3,77%	3,72%	3,40%	5,40%	4,27%	4,07%	4,02%	3,94%	3,61%
JPY	(0,01)%	0,22%	0,57%	0,81%	0,98%	1,07%	(0,10)%	0,16%	0,49%	0,97%	1,26%	1,56%

Ajustement au titre du risque non financier

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe applique la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Le Groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 80% pour les activités vie et de 85% pour les activités non vie, et un horizon à l'ultime (approché par la durée des passifs pour les activités vie). Cet ajustement reflète les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités est également prise en compte.

Marge sur services contractuels

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats, si le total des flux de trésorerie d'exécution évalués à la date de comptabilisation initiale, de tout flux de trésorerie survenant à cette date et de tout montant résultant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie liés à ce groupe (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) est une entrée de

trésorerie nette, alors le groupe de contrats est profitable. Dans ce cas, la CSM est évaluée comme étant le montant égal et opposé de cette entrée de trésorerie nette, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale.

Pour les groupes de contrats acquis dans le cadre d'un transfert de contrats d'assurance ou d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est incluse dans les flux de trésorerie d'exécution comme approximation des primes reçues à la date d'acquisition. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie reçue ou payée est la juste valeur des contrats à cette date.

Si le total calculé précédemment est une sortie de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est déficitaire. Dans ce cas, la sortie de trésorerie nette est comptabilisée immédiatement comme une perte en résultat (ou un ajustement du goodwill ou du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses dans le cas de contrats acquis dans un regroupement d'entreprises), de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution et que la marge sur services contractuels du groupe soit donc nulle. Un élément de perte du passif au titre de la couverture restante est alors établi de manière à représenter les pertes ainsi comptabilisées, d'après lequel sont déterminés les montants ultérieurement présentés en résultat comme des reprises de pertes sur les groupes déficitaires et, par conséquent, exclus des produits des activités d'assurance (voir section sur la présentation ci-après).



Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats à chaque date de clôture est la somme du passif au titre de la couverture restante (*Liability for Remaining Coverage, LRC*) et du passif au titre des sinistres survenus (*Liability for Incurred Claims, LIC*).

Le passif au titre de la couverture restante est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et de la marge sur services contractuels du groupe à cette date.

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats sont évalués à la date de clôture en utilisant l'estimation actualisée de la valeur des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et l'estimation actualisée de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

Variations relatives aux services futurs	Comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire)
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs	Comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA).

Contrats d'assurance sans éléments de participation directe évalués selon le modèle général

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de clôture est la valeur comptable à la date d'ouverture ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- les intérêts capitalisés sur la CSM durant la période, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la CSM, auquel cas l'excédent est comptabilisé comme une perte en résultat et constitue un élément de perte ; ou
 - la diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, conduisant à une reprise de la perte précédemment comptabilisée en résultat ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services futurs et les flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les changements dans les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du passif au titre de la couverture restante, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, à l'exception de ceux qui résultent des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les écarts d'expérience sur les composantes investissement et les prêts consentis aux titulaires de polices ;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale.

Contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe. Ces derniers sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.

Les éléments sous-jacents sont les éléments qui déterminent une part des sommes à verser aux titulaires de police. Dans le Groupe, ils comprennent essentiellement des portefeuilles d'actifs financiers, ainsi que, pour les contrats d'épargne français en euros, le résultat technique de ces contrats.

La politique du Groupe est de détenir les actifs financiers sous-jacents.

La composition et la juste valeur de ces derniers sont détaillées dans la note 6.3.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe constituent des contrats au titre desquels l'obligation du Groupe envers le titulaire de police correspond à l'écart net entre :

- l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- des honoraires variables en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance, qui correspondent à la différence entre le montant de la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents.

Les changements quant à l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ne sont pas liés aux services futurs et n'entraînent donc pas un ajustement de la CSM : ils sont comptabilisés en résultat.

Les variations du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et entraînent un ajustement de la CSM.

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de clôture est ainsi la valeur comptable à la date d'ouverture, ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;

- la variation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - l'option d'atténuation des risques est appliquée (voir ci-dessous) afin d'exclure de la CSM les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de trésorerie d'exécution ;
 - la diminution du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, excède la valeur comptable de la CSM, donnant lieu à une perte comptabilisée en résultat et constituant un élément de perte ; ou
 - l'augmentation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou la diminution des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, est affectée à la l'élément de perte, conduisant à une reprise de la perte précédemment comptabilisée en résultat ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent les variations spécifiées ci-dessus pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (évaluées aux taux d'actualisation courants) et les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents - par exemple, l'effet des garanties financières.

Le Groupe peut choisir (option d'atténuation des risques) de ne pas ajuster la CSM des contrats d'assurance avec éléments de participation directe au titre des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier, lorsque cet effet est atténué au moyen de dérivés, d'instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par résultat, ou de contrats de réassurance détenus. Le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer cette option.

Élément de perte

Pour les contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA, le Groupe établit un élément de perte du passif au titre de la couverture restante pour les groupes de contrats déficitaires (voir ci-dessus). C'est d'après cet élément de perte que sont déterminés les montants ultérieurement présentés en résultat en tant que reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires et qui sont par conséquent exclus des produits des activités d'assurance (voir section sur la présentation ci-après).

Lorsque les flux de trésorerie d'exécution sont encourus, ils sont répartis sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif au titre de la couverture restante hors élément de perte. La base systématique retenue par le Groupe est déterminée par la proportion de l'élément de perte par rapport à l'estimation totale de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs sortants et de l'ajustement au titre du risque non financier au début de chaque période (ou lors de la comptabilisation initiale si un groupe de contrats est initialement comptabilisé au cours de la période), à l'exclusion des composantes investissement.

Toute diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, et toute augmentation ultérieure du montant de la part du Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, pour les contrats avec éléments de participation directe, sont affectées uniquement à l'élément de perte.

Si l'élément de perte est ramené à zéro, alors tout excédent par rapport au montant affecté à l'élément de perte est constitutif d'une nouvelle CSM pour le groupe de contrats considéré.

Évaluation des contrats évalués selon le modèle PAA

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- le Groupe s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe obtenue par cette méthode simplifiée ne diffère pas de manière significative de celle qui serait obtenue en appliquant les dispositions du modèle général ; ou
- la période de couverture de chacun des contrats du groupe de contrats n'excède pas un an.

Le Groupe a choisi d'appliquer cette méthode à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus). La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition).

Pour un groupe de contrats évalués selon le modèle PAA, le Groupe peut faire le choix de méthode comptable de comptabiliser en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an. Le Groupe a choisi de ne pas recourir à cette option pour l'évaluation des groupes de contrats évalués selon le modèle PAA (à l'exception des contrats de sa filiale japonaise), et inclut donc les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition dans l'évaluation du passif au titre de la couverture restante.

Lors de l'évaluation ultérieure, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est augmentée des primes reçues au cours de la période et de tout montant comptabilisé en charges en raison de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, et diminuée du montant comptabilisé en produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période.

Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, le Groupe s'attend à ce que le temps qui s'écoule entre le moment où elle fournit les services et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, le Groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA est déficitaire, le Groupe comptabilise une perte en résultat et augmente le passif au titre de la couverture restante, dans la mesure où les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante du groupe excèdent la valeur comptable du passif au titre de cette



couverture. Les flux de trésorerie d'exécution de ces groupes de contrats sont actualisés (aux taux courants) dans la mesure où le passif au titre des sinistres survenus est également actualisé.

Pour les contrats évalués selon le modèle PAA, l'élément de perte constitué en cas de groupe de contrats déficitaire est affecté au passif au titre de la couverture restante ; les reprises de cet élément de perte ne peuvent pas conduire à un passif au titre de la couverture restante inférieur à celui qui serait déterminé en l'absence d'élément de perte.

Le Groupe évalue le passif au titre des sinistres survenus d'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA comme le montant des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus, conformément aux dispositions applicables pour le modèle général. Cependant, il n'est pas tenu d'ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre. A l'exception de l'évaluation des contrats de sa filiale japonaise, le Groupe n'a pas eu recours à cette option, les flux de trésorerie futurs sont donc actualisés (aux taux courants).

Comptabilisation des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire n'ont pas pour effet de transférer un risque d'assurance important. Par conséquent, les dispositions suivantes d'IFRS 17 sont modifiées pour la comptabilisation de ces contrats :

- la date de comptabilisation initiale est la date à laquelle l'entité devient partie au contrat ;
- les flux de trésorerie compris dans la frontière du contrat sont ceux qui découlent d'une obligation substantielle du Groupe de remettre de la trésorerie à une date actuelle ou future. Le Groupe n'a pas d'obligation substantielle de remettre de la trésorerie s'il a la capacité pratique de fixer, relativement à la remise de trésorerie promise, un prix qui reflète intégralement la somme promise et les risques afférents ;
- la répartition de la CSM se fait de façon à être comptabilisée sur la durée du groupe de contrats, d'une manière systématique qui reflète la prestation de services d'investissement selon le contrat.

Comptabilisation des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire

Ces contrats d'investissement correspondent à des passifs financiers et relèvent de la norme IFRS 9. Il s'agit principalement des contrats en unités de compte sans garantie plancher et sans option d'arbitrage vers un support offrant une participation discrétionnaire.

Conformément à IFRS 9, les passifs relatifs à ces contrats sont comptabilisés comme des dépôts. Ainsi, les primes perçues et les prestations payées, nettes des prélèvements effectués par l'assureur, sont comptabilisées directement au bilan. Ne sont constatés en résultat que les revenus et charges liés à l'acquisition et à la gestion des contrats.

Comptabilisation des contrats de réassurance

Aucun contrat de réassurance au sein du Groupe ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à le qualifier de contrat financier relevant d'IFRS 9.

Pour l'application d'IFRS 17, les contrats de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être des contrats d'assurance avec éléments de participation directe et ne peuvent donc pas être évalués selon le modèle VFA.

Contrats de réassurance émis (réassurance acceptée)

Les contrats de réassurance émis sont comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance sans éléments de participation directe présentées ci-avant.

Contrats de réassurance détenus (réassurance cédée)

Les dispositions applicables aux contrats d'assurance sans éléments de participation directe présentées ci-avant font l'objet des modifications suivantes pour leur application aux contrats de réassurance détenus.

Niveau d'agrégation

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont divisés conformément aux dispositions d'IFRS 17 applicables aux contrats d'assurance émis, toutefois, étant donné que les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires, le Groupe considère, pour l'application de ces dispositions aux contrats de réassurance détenus, que toute mention des contrats déficitaires vise les contrats de réassurance détenus donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Dans le Groupe, l'application de ces dispositions se traduit par la constitution de groupes de contrats de réassurance détenus composés d'un seul contrat.

Date de comptabilisation

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé au début de la période de couverture du groupe. Par exception à ce principe, pour un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle, le Groupe reporte la date de comptabilisation jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Toutefois, si le Groupe comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à une date antérieure et que le contrat de réassurance correspondant a été conclu au plus tard à cette date antérieure, le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.

Frontière des contrats

L'application aux contrats de réassurance détenus des dispositions relatives à la frontière des contrats exposées ci-dessus pour les contrats d'assurance émis implique que les flux de trésorerie sont compris dans la frontière d'un groupe de contrats de réassurance détenus s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting au cours de laquelle la cédante est contrainte de payer des montants au réassureur ou au cours de laquelle la cédante a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur. Le droit substantiel de recevoir des services du réassureur s'arrête au moment où celui-ci a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et fixer un prix en conséquence, ou le réassureur a un droit substantiel de mettre fin au contrat de réassurance.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière des contrats de réassurance détenus sont ainsi déterminés comme étant ceux provenant des contrats sous-jacents émis ou que le Groupe s'attend à émettre et céder dans le cadre du contrat de réassurance jusqu'à la première date de dénonciation possible du contrat de réassurance.

Évaluation - Contrats de réassurance détenus évalués selon le modèle général

Pour évaluer un groupe de contrats de réassurance détenus, le Groupe applique les mêmes méthodes comptables que celles appliquées aux contrats d'assurance sans éléments de

participation directe exposées ci-dessus, avec les modifications décrites ci-dessous.

Le Groupe évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges. Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui résultent de l'évolution du risque de non-exécution sont comptabilisées en résultat dans les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus, le Groupe le considérant comme un risque non financier.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la CSM d'un groupe de contrats de réassurance détenus représente un coût net ou un profit net relatif à l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus. Ainsi, elle est évaluée comme le montant égal et opposé de la somme des flux de trésorerie d'exécution, du montant décomptabilisé à cette date de tout actif ou passif précédemment comptabilisé au titre des flux de trésorerie liés au groupe, de tout flux de trésorerie survenant à cette date et de tout produit comptabilisé en résultat en raison de la comptabilisation de pertes sur les contrats sous-jacents déficitaires.

Toutefois, si le coût net de l'achat d'une couverture de réassurance est lié à des événements survenus avant l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus, le Groupe comptabilise immédiatement ce coût en charge dans le compte de résultat.

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la date de clôture est la valeur comptable à la date d'ouverture ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- les intérêts capitalisés sur la CSM durant la période, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits comptabilisés en résultat de la période au titre de la composante recouvrement de perte (voir ci-dessous) ;
- les reprises d'une composante recouvrement de perte comptabilisée dans la mesure où ces reprises ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus (voir ci-dessous) ;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, dans la mesure où elles se rattachent aux services futurs, à moins qu'elles résultent d'une variation des flux de trésorerie d'exécution d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en résultat en raison des services de réassurance reçus du réassureur au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus.

Réassurance de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires

Si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires, le Groupe ajuste la CSM du groupe auquel appartient le contrat de réassurance détenu, et comptabilise un produit en conséquence, lorsqu'il comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-

jacents déficitaires à un groupe existant. Cet ajustement constitue une composante recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenus, reflétant le recouvrement des pertes des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires. Il est déterminé en multipliant :

- la perte comptabilisée au titre des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ; et
- le pourcentage des sinistres relatifs aux contrats d'assurance sous-jacents que le Groupe s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Après avoir établi la composante recouvrement de perte, le Groupe ajuste cette composante pour refléter les variations de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire.

Si le contrat de réassurance détenu ne couvre qu'une partie des contrats d'assurance sous-jacents inclus dans un groupe de contrats déficitaires, le Groupe utilise une méthode d'affectation systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance déficitaires qui se rattache aux contrats sous-jacents couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus.

C'est d'après cette composante recouvrement de perte que sont déterminés les montants qui sont ultérieurement présentés en résultat comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui, par conséquent, sont exclus de l'imputation des primes payées (voir section sur la présentation ci-après). La composante recouvrement de perte est ajustée pour refléter les variations de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, mais sa valeur comptable ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que le Groupe s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Évaluation - Contrats de réassurance détenus évalués selon le modèle PAA

Le modèle PAA permet de simplifier l'évaluation d'un groupe de contrats de réassurance détenus si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- le Groupe s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation obtenue par cette méthode ne diffère pas de manière significative de celle qui serait obtenue en appliquant les dispositions du modèle général ; ou
- la période de couverture de chacun des contrats du groupe de contrats n'excède pas un an.

En assurance dommages, le Groupe utilise le modèle PAA pour simplifier l'évaluation des groupes de contrats de réassurance détenus lorsque les critères ci-dessus sont remplis. Le Groupe applique les mêmes principes pour évaluer un groupe de contrats de réassurance détenus selon le modèle PAA que ceux décrits ci-avant pour les groupes de contrats d'assurance émis, adaptés pour refléter les caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis, par exemple le fait de donner lieu à des charges ou à des réductions de charges plutôt qu'à des produits.

Si une composante recouvrement de perte est établie pour un groupe de contrats de réassurance détenus évalués selon le modèle PAA, le Groupe ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante au lieu d'ajuster la CSM.

Décomptabilisation et modification des contrats

Le Groupe décomptabilise un contrat d'assurance :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée, ou résiliée ;
- lorsqu'il est transféré à une tierce partie ;



- lorsque ses conditions sont modifiées d'une manière qui aurait changé la comptabilisation de ce contrat de manière significative si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (par exemple, classification différente, ou modèle d'évaluation différent), auquel cas un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé. Si une modification de contrat n'entraîne pas sa décomptabilisation, le Groupe traite les variations des flux de trésorerie qui résultent de la modification comme des changements des estimations des flux de trésorerie d'exécution.

Effet des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires

Le Groupe prépare des états financiers intermédiaires en application d'IAS 34. Il a fait le choix de méthode comptable de modifier le traitement des estimations comptables établies dans ses états financiers intermédiaires antérieurs lorsqu'il applique IFRS 17 dans ses états financiers intermédiaires ultérieurs et dans ses états financiers annuels.

Présentation

Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable :

- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Les actifs et passifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie survenant avant la comptabilisation du groupe de contrats correspondant (y compris les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) sont inclus dans la valeur comptable des portefeuilles de contrats correspondants.

Présentation dans le compte de résultat et l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Le Groupe comptabilise les produits et charges relatifs aux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 dans les postes suivants du compte de résultat :

- le résultat des activités d'assurance, composé des agrégats suivants :
 - les produits des activités d'assurance ;
 - les charges afférentes aux activités d'assurance ;
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Le Groupe a fait le choix de présenter les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, pour un montant unique au sein du résultat des activités d'assurance.

Le Groupe a fait le choix de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, et d'inclure ces variations en totalité dans le résultat des activités d'assurance pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

Les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent les composantes investissement.

Montants comptabilisés dans le résultat global

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Les produits des activités d'assurance comptabilisés dans la période reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Le Groupe comptabilise les produits des activités d'assurance et diminue le passif au titre de la couverture restante au fur et à mesure qu'il remplit ses obligations de prestation, c'est-à-dire au fur et à mesure qu'il fournit les services prévus aux contrats d'assurance (couverture d'assurance et services d'investissement) pour le groupe de contrats.

Le total des produits des activités d'assurance sur la période de couverture correspond à la contrepartie des contrats, c'est-à-dire le montant des primes payées ajusté pour tenir compte de l'effet du financement et exception faite des composantes investissement.

Les produits des activités d'assurances comptabilisés au cours de la période comprennent :

- les montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels le Groupe s'attend à recevoir une contrepartie :
 - les charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période (évaluées aux montants attendus au début de la période de reporting), à l'exclusion des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante, des remboursements de composantes investissement, des montants liés aux taxes transactionnelles perçues pour le compte de tiers, des frais d'acquisition et du montant relatif à l'ajustement au titre du risque non financier ;
 - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, à l'exclusion des variations incluses dans les produits financiers ou charges financières d'assurance, des variations liées aux services futurs, et des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante ;
 - le montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période ;
 - les autres montants, le cas échéant, par exemple les ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes autres que ceux afférents aux services futurs ;
- le montant de la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Le Groupe affecte la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à chaque période d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps. Le Groupe a retenu une méthode d'affectation linéaire sans tenir compte de la capitalisation d'intérêts.

Le même montant est comptabilisé en tant que charges afférentes aux activités d'assurance.

Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat

Le montant de la marge sur services contractuels d'un groupe de contrats d'assurance, qui est comptabilisé au cours de chaque période dans les produits des activités d'assurance afin de représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période, est déterminé en définissant les unités de couverture pour le groupe, en répartissant la CSM à la date de clôture (avant toute comptabilisation en résultat) de manière égale entre chacune des unités de couverture fournies dans la période considérée et qui seront fournies ultérieurement, et en comptabilisant en résultat le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

Le nombre d'unités de couverture du groupe de contrats correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont revues et mises à jour à chaque date de clôture.

Les services prévus au contrat d'assurance comprennent une couverture à l'égard d'un événement assuré (couverture d'assurance) ainsi que, dans le cas des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la gestion des éléments sous-jacents au nom du titulaire du contrat (services liés à l'investissement) et, dans le cas des contrats d'assurance sans éléments de participation directe, la génération d'un rendement d'investissement pour le titulaire de police (services de rendement d'investissement), le cas échéant.

La période au cours de laquelle les services de rendement d'investissement ou les services liés à l'investissement sont fournis se termine au plus tard à la date à laquelle toutes les sommes dues aux titulaires de police actuels relativement à ces services ont été versées.

Les contrats du Groupe évalués selon le modèle général ne comprennent pas de services de rendement d'investissement.

La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période et il est donc nécessaire de recourir au jugement sur ce point. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat est adaptée aux caractéristiques des contrats concernés. Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, évalués selon le modèle VFA, la méthodologie utilisée pour allouer la CSM en résultat vise à refléter de manière économique le service de gestion d'actifs rendu par l'assureur au cours de chaque période : ainsi, au-delà des rendements des actifs en univers risque neutre projetés dans les modèles actuariels utilisés pour évaluer ce type de contrats, elle prend également en compte le rendement complémentaire correspondant à la performance réelle de ces actifs. Pour les autres contrats, évalués selon le modèle général, les unités de couverture ont été définies sur la base de différents indicateurs adaptés selon le type de garantie (tels que le capital décès ou le capital restant dû).

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle PAA

Pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA, le montant des produits des activités d'assurance de la période correspond au montant des encaissements de primes attendus affectés à la période (exception faite des composantes investissement).

Le Groupe répartit le montant de ces encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats

d'assurance en fonction de l'écoulement du temps pour l'ensemble de ses contrats évalués selon le modèle PAA.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues. Elles excluent les remboursements des composantes investissement et comprennent les éléments suivants :

- les charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées ;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;
- les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- les variations du passif au titre des sinistres survenus qui ne découlent pas des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les pertes de valeur sur les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les reprises de ces pertes de valeur.

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est reflété dans les charges afférentes aux activités d'assurance pour le même montant que la part des primes imputée au recouvrement de ces flux de trésorerie reflétée dans les produits des activités d'assurance.

Pour les contrats qui sont évalués selon le modèle PAA, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé en fonction de l'écoulement du temps.

Les autres charges, qui ne figurent pas dans les éléments listés ci-dessus, sont incluses dans les autres charges opérationnelles du compte de résultat.

Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

Les produits et les charges afférents aux contrats de réassurance détenus comprennent :

- l'imputation des primes payées (charges de réassurance), qui comprend les montants suivants relatifs aux variations de l'actif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services pour lesquels le Groupe s'attend à payer une contrepartie :
 - les sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées au cours de la période (évaluées aux montants attendus au début de la période de reporting), à l'exclusion des remboursements de composantes investissement et du montant relatif à l'ajustement au titre du risque non financier ;
 - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, à l'exclusion des variations incluses dans les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus et des variations liées aux services futurs ;
 - le montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison des services reçus au cours de la période ;
 - les autres montants, le cas échéant, par exemple les ajustements liés à l'expérience découlant des primes cédées autres que ceux afférents aux services futurs ;
 - le coût net en cas de couverture de réassurance rétroactive ;
- les sommes recouvrées du réassureur :



- les sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période (exclusion faite des composantes investissement) ;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution liées à l'actif au titre des sinistres survenus qui ne découlent pas des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les variations de la composante recouvrement de perte liées aux contrats sous-jacents déficitaires :
 - les produits comptabilisés en résultat lors de la comptabilisation initiale de contrats sous-jacents déficitaires ;
 - les reprises de la composante recouvrement de perte qui ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus ;
 - les variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenus qui résultent d'une variation des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ;
- l'effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus.

L'imputation des primes payées est comptabilisée en résultat à mesure des services de réassurance reçus.

Pour les contrats de réassurance détenus évalués selon le modèle général, l'imputation des primes payées comptabilisée au cours de la période représente le transfert des services reçus pour un montant qui reflète la portion des primes cédées que le Groupe s'attend à payer en échange de ces services.

Pour les groupes de contrats de réassurance détenus évalués selon le modèle PAA, l'imputation des primes payées pour chaque période correspond au montant des paiements de primes attendus pour recevoir les services de réassurance relatifs à cette période. Le Groupe répartit l'imputation des primes payées en fonction de l'écoulement du temps sur la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Les commissions de cession qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents viennent en diminution des primes à payer au réassureur et sont donc comptabilisées dans l'imputation des primes payées. Les commissions de cession qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents viennent en diminution des sommes recouvrées du réassureur.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

Pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle VFA, ces variations excluent les variations affectées à l'élément de perte (qui sont incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance), et incluent les variations de l'évaluation des groupes de contrats attribuables aux variations de la valeur des éléments sous-jacents (exception faite des ajouts et des retraits).

Les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global (« option OCI »).

Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les

éléments sous-jacents, le montant présenté en résultat est déterminé par une répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats :

- pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle général pour lesquels les changements d'hypothèses relatives au risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les sommes payées aux titulaires de police : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats ;
- pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de survenance du sinistre.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents, le montant comptabilisé en résultat est le montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus. En application de cette option, le Groupe comptabilise alors en résultat des charges ou des produits qui correspondent exactement aux produits ou aux charges comptabilisés en résultat pour les éléments sous-jacents, de sorte que la somme des éléments présentés séparément soit de zéro.

Le Groupe a effectué le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option (« option OCI ») permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global. L'application de cette option conduit ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, à présenter en résultat un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus ; et pour les autres contrats, à présenter dans les autres éléments du résultat global l'impact des variations des taux d'actualisation sur la valeur des contrats.

Les groupes de contrats d'assurance, y compris la marge sur services contractuels, qui génèrent des flux de trésorerie en monnaie étrangère, sont traités comme des éléments monétaires.

Composantes investissement

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui sont définies comme les sommes que le Groupe est tenu de rembourser à l'assuré en toutes circonstances, que l'évènement assuré se produise ou non ; celles-ci ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite. En assurance non-vie, les contrats d'assurance émis par le Groupe ne contiennent en général pas de composante investissement.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole Assurances et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole Assurances dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de Crédit Agricole Assurances n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2022 à l'exception des éléments suivants :

Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation

Périmètre de consolidation de Crédit Agricole Assurances	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
OPTALIME FCP 3DEC	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		96%		96%
ACTICCIA VIE	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		41%		41%
ACTICCIA VIE N2 C	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		75%		75%
TRIANANCE 6 ANS N6	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		0%		0%
IGSF-GBL GOLD FD-I C	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		42%		42%
TRIANANCE 6 AN 12 C	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		1%		1%
TRIANANCE 6 AN 13 C	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		83%		83%
FONDS AV ECHUS FIA B	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		100%		100%
LCL BDP ECHUS D	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		100%		100%
LCL ECHUS - PI	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		73%		73%
LCL ECHUS - BETA C	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		100%		100%
FONDS AV ECHU FIA PI	IG	Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle	France		Entité structurée contrôlée		100%		100%
GRD44 n°3	IG	Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)	France		Entité structurée contrôlée		100%		100%
GRD 44 N4 PART CD	IG	Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)	France		Entité structurée contrôlée		100%		100%
GRD 44 N5	IG	Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)	France		Entité structurée contrôlée		100%		100%



Entités du périmètre pour lesquelles une variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt est supérieure à 10% au cours du premier semestre 2023 sans modification de la méthode de consolidation

Néant

2.2 Autres événements significatifs de la période

Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

Crédit Agricole Assurances est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

Crédit Agricole Assurances n'est pas exposé au risque pays sur l'Ukraine et la Russie au 30 juin 2023.

Pilier 2 - Globe

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%. L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition.

Ces règles devront être transposées par les différents Etats.

A ce jour, au sein de l'Union européenne, une Directive européenne a été adoptée fin 2022 (en cours de transposition dans les Etats) et prévoit l'exercice 2024 comme premier exercice d'application des règles GloBE dans l'Union européenne. A ce stade, l'information n'est pas raisonnablement estimable ; des travaux de recensement sont initiés au sein du Groupe. Il en découlera s'il y a lieu la comptabilisation d'un impôt complémentaire GloBE dans les comptes du Groupe en 2024.

Réforme des retraites

L'impact de la réforme des retraites en France adoptée à travers la Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (publiée au Journal Officiel du 15 avril 2023) et les décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023 (publiés au Journal Officiel du 4 juin 2023) a été pris en compte dans les états financiers du 1^{er} semestre 2023.

L'impact de cette réforme est considéré comme une modification de régime et est comptabilisé en coûts des services passés, en autres produits et charges opérationnels courants.

Au 30 juin 2023, l'impact de cette réforme est non significatif pour le Groupe Crédit Agricole Assurances (0,2 million d'euro).

Partenariat avec Banco BPM

Crédit Agricole Assurances et Banco BPM ont signé fin 2022 un protocole d'accord en vue d'un partenariat de long terme dans l'assurance non-vie et l'assurance des emprunteurs en Italie.

Ce dernier vise à fournir des produits d'assurance non-vie et des services connexes au travers des réseaux de distribution de Banco BPM.

Le protocole d'accord prévoit la prise de participations de Crédit Agricole Assurances dans les filiales Vera Assicurazioni et Banco BPM Assicurazioni, actuellement détenues par Banco BPM, à hauteur de 65%, représentant un investissement de 265 millions d'euros.

NOTE 3 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement significatif entre la date de clôture 30 juin 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.





NOTE 4 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif pour le pilotage du Groupe Crédit Agricole Assurances, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne sont définis sur la base de la zone géographique (France, International) et, pour la France, du type d'activités (vie, dommages).

Au 30 juin 2023, au sein de Crédit Agricole Assurances, les activités sont ainsi organisées en quatre secteurs opérationnels :

- Vie France
- Dommages France
- International
- Autres

Le secteur « **Vie France** » regroupe les opérations d'assurance vie, épargne, retraite et prévoyance réalisées en France, ainsi que les activités d'assurance emprunteurs.

Le secteur « **Dommages France** » regroupe principalement les produits d'assurances automobile, habitation, agricoles, garantie des accidents de la vie et santé commercialisés en France.

Le secteur « **International** » regroupe les activités vie et dommages réalisées à l'étranger.

Le secteur « **Autres** » regroupe les activités de la holding Crédit Agricole Assurances et de CAAS.

En 2023, Crédit Agricole Assurances a modifié la composition des secteurs opérationnels présentés afin de tenir compte d'un changement de son organisation interne en termes de suivi des activités d'assurance emprunteurs du Groupe ; alors que ces dernières étaient auparavant réparties entre le secteur « Vie France » (pour celles portées par Predica) et le secteur « Emprunteurs » (pour celles portées par CACI), elles sont désormais intégralement présentées au sein du secteur « Vie France ». Les informations sectorielles de la période antérieure présentées ci-dessous ont été retraitées afin de refléter ce changement dans la composition des secteurs présentés par le Groupe.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

4.1 Compte de résultat sectoriel

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023					
	Vie France	Dommages France	International	Autres	Intragroupes	Total
Produits des activités d'assurance	3 871	2 600	452	-	(9)	6 914
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 813)	(2 415)	(316)	-	2	(5 542)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(36)	(65)	(18)	-	8	(111)
Résultat des activités d'assurance	1 022	120	118	-	1	1 261
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	1	38	1	-	-	40
Produits des placements	3 565	46	309	147	(154)	3 913
Charges des placements	(346)	(4)	(44)	(4)	4	(394)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(72)	-	(4)	(5)	-	(81)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 699	27	662	(37)	-	3 351
Variation des dépréciations sur placements	14	-	1	-	-	15
Produits des placements nets de charges	5 860	69	924	101	(150)	6 804
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(5 618)	(77)	(980)	-	103	(6 572)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	14	13	99	1	(103)	24
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	(52)	-	(35)	-	-	(87)
Résultat financier net	204	5	8	102	(150)	169
Autres produits et charges opérationnels courants	(50)	(36)	(37)	(47)	6	(164)
Autres produits et charges opérationnels	3	-	(3)	1	(1)	-
Résultat opérationnel	1 180	127	87	56	(144)	1 306
Charges de financement	(124)	(13)	(10)	(70)	144	(73)
Impôts sur les résultats	(225)	(31)	(20)	(7)	-	(283)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	831	83	57	(21)	-	950
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	831	83	57	(21)	-	950

30/06/2022 retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie France	Dommmages France	International	Autres	Intragroupes	Total
Produits des activités d'assurance	3 628	2 420	470	-	(12)	6 506
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 535)	(2 433)	(280)	-	3	(5 245)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(28)	19	(22)	-	10	(21)
Résultat des activités d'assurance	1 065	6	168	-	1	1 240
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2	43	-	-	-	45
Produits des placements	3 990	41	220	145	(149)	4 247
Charges des placements	(277)	(5)	(213)	(5)	2	(498)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(1)	-	3	-	-	2
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(12 925)	(112)	(2 082)	(18)	-	(15 137)
Variation des dépréciations sur placements	-	-	-	-	-	-
Produits des placements nets de charges	(9 213)	(76)	(2 072)	122	(147)	(11 386)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	8 486	(42)	2 896	-	(973)	10 367
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	14	5	(967)	-	973	25
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	460	-	124	-	-	584
Résultat financier net	(253)	(113)	(19)	122	(147)	(410)
Autres produits et charges opérationnels courants	(42)	(40)	(49)	(35)	11	(155)
Autres produits et charges opérationnels	1	-	(4)	-	(5)	(8)
Résultat opérationnel	773	(104)	96	87	(140)	712
Charges de financement	(124)	(12)	(6)	(91)	140	(93)
Impôts sur les résultats	(140)	32	(23)	(25)	-	(156)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	8	-	-	-	8
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	509	(76)	66	(29)	-	471
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(1)	-	-	(1)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	509	(76)	65	(28)	-	470

4.2 Bilan sectoriel

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023					Total
	Vie France	Dommages France	International	Autres	Intragroupes	
Ecarts d'acquisition	766	69	37	-	-	872
Autres immobilisations incorporelles	218	23	27	2	-	270
Actifs incorporels	984	92	64	2	-	1 142
Immobilier de placement	11 415	82	-	8	-	11 505
Placements financiers	250 772	5 238	16 167	17 569	(6 430)	283 316
Placements financiers en UC	72 415	-	17 549	-	-	89 964
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	617	-	16	-	-	634
Investissements dans les co-entreprises et entreprises associées	8 973	10	58	3	-	9 044
Placements des activités d'assurance	344 193	5 330	33 790	17 580	(6 430)	394 463
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-	-	-	-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	247	719	7 221	-	(7 151)	1 036
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	77	73	74	40	-	264
Actifs d'impôt différé	924	-	145	-	-	1 069
Créances d'impôt exigible	127	1	11	-	-	139
Autres créances	678	228	591	91	(55)	1 533
Autres actifs	1 806	302	821	131	(55)	3 005
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	689	107	720	783	-	2 299
TOTAL DE L'ACTIF	347 919	6 550	42 616	18 496	(13 636)	401 945



<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023					Total
	Vie France	Dommages France	International	Autres	Intragroupes	
Provisions pour risques et charges	10	23	9	65	-	107
Dettes subordonnées	4 899	674	553	4 350	(5 833)	4 643
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	990	-	-	1 610	(502)	2 098
Dettes de financement	5 889	674	553	5 960	(6 335)	6 741
Contrats d'assurance émis - Passif	301 537	4 902	39 988	-	(7 149)	339 278
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	2 475	-	692	-	-	3 167
Contrats de réassurance détenus - Passif	88	-	35	-	-	123
Passifs d'impôt différé	27	48	-	4	-	79
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	9 971	-	1 239	-	-	11 210
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	172	-	-	622	-	794
Dettes d'impôt exigible	106	37	10	5	-	158
Instruments dérivés passifs	289	-	-	-	-	289
Autres dettes	29 119	308	214	245	(151)	29 735
Autres passifs	39 684	393	1 463	876	(151)	42 265
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)	349 683	5 992	42 740	6 901	(13 635)	391 681

31/12/2022 retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie France	Dommmages France	International	Autres	Intragroupes	Total
Ecarts d'acquisition	765	70	37	-	-	872
Autres immobilisations incorporelles	228	23	25	2	-	278
Actifs incorporels	993	93	62	2	-	1 150
Immobilier de placement	11 709	85	-	9	-	11 802
Placements financiers	244 065	5 264	16 414	17 651	(6 028)	277 366
Placements financiers en UC	64 641	-	17 298	-	-	81 939
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	1 068	-	29	-	-	1 098
Investissements dans les co-entreprises et entreprises associées	9 516	11	61	3	-	9 591
Placements des activités d'assurance	330 999	5 360	33 802	17 663	(6 028)	381 796
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-	-	-	-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	226	683	8 953	-	(8 885)	977
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	79	72	76	41	-	268
Actifs d'impôt différé	1 168	-	148	-	-	1 316
Créances d'impôt exigible	15	16	12	-	-	43
Autres créances	4 881	186	538	65	(2 577)	3 093
Autres actifs	6 143	274	774	106	(2 577)	4 720
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	414	68	762	177	-	1 421
TOTAL DE L'ACTIF	338 775	6 478	44 353	17 948	(17 490)	390 064

31/12/2022 retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie France	Dommmages France	International	Autres	Intragroupes	Total
Provisions pour risques et charges	9	24	8	53	-	94
Dettes subordonnées	4 781	662	547	4 326	(5 699)	4 617
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1 007	-	-	1 427	(230)	2 204
Dettes de financement	5 788	662	547	5 753	(5 929)	6 821
Contrats d'assurance émis - Passif	293 511	4 913	41 661	-	(8 886)	331 199
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	2 465	-	774	-	-	3 239
Contrats de réassurance détenus - Passif	47	-	45	-	-	92
Passifs d'impôt différé	15	61	-	12	-	88
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	9 856	-	1 241	-	-	11 097
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	167	-	-	-	-	167
Dettes d'impôt exigible	125	1	7	-	-	133
Instruments dérivés passifs	424	-	-	-	-	424
Autres dettes	28 717	289	222	248	(2 676)	26 800
Autres passifs	39 304	351	1 470	260	(2 676)	38 709
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)	341 124	5 950	44 505	6 066	(17 491)	380 154

NOTE 5 Notes relatives au bilan

5.1 Immeubles de placement

5.1.1 IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022 retraité
Immeubles de placement évalués au coût	727	722
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	10 778	11 080
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	11 505	11 802

5.1.1.1 Immeubles de placement évalués au coût

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Valeur brute	765	-	14	(8)	-	-	771
Amortissements et dépréciations	(43)	-	(1)	-	-	-	(44)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT	722	-	13	(8)	-	-	727

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022 retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022 retraité
Valeur brute	759	-	(14)	(8)	-	28	765
Amortissements et dépréciations	(39)	-	(2)	(2)	-	-	(43)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT	720	-	(16)	(10)	-	28	722

5.1.1.2 Immeubles de placement évalués à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	30/06/2023
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	11 080	-	145	(150)	-	(300)	3	10 778

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022 retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2022 retraité
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	10 346	-	1 142	(585)	-	178	(1)	11 080

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

5.1.2 JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

L'ensemble des immeubles de placement faisant l'objet d'une comptabilisation au coût ou à la juste valeur, a une valeur de marché établie à dire d'expert (niveau 2) s'élevant à 11 226 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 11 640 millions d'euros au 31 décembre 2022.

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur au	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :		Valorisation fondée sur des données observables :		Valeur au bilan au
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	
	30/06/2023					30/06/2023
Immeubles de placement	11 226	-	11 226	-	-	11 505
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	11 226	-	11 226	-	-	11 505

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur au	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :		Valorisation fondée sur des données observables :		Valeur au bilan au
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	
	31/12/2022					31/12/2022
Immeubles de placement	11 640	-	11 640	-	-	11 802
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	11 640	-	11 640	-	-	11 802

5.2 Placements des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Placements financiers	283 316	277 366
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors UC)	102 971	99 561
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	-	-
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	102 971	99 561
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	177 435	175 474
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	174 052	175 339
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	3 383	135
Actifs financiers au coût amorti	2 910	2 331
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	-	377
<i>Autres prêts et créances</i>	443	472
<i>Titres de dettes</i>	2 467	1 482
Immobilier de placement	11 505	11 803
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	634	1 098
Placements financiers en UC	89 964	81 939
Investissements dans les co-entreprises et entreprises associées	9 044	9 591
TOTAL PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	394 463	381 796

5.2.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	192 935	181 500
Instruments de capitaux propres	29 000	32 760
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	70 801	66 801
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	3 170	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	89 964	81 939
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	192 935	181 500

(1) Dont 56 841 millions d'euros d'OPCVM au 30 juin 2023 (contre 55 491 millions d'euros au 31 décembre 2022)

5.2.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	174 052	505	(23 161)	175 339	466	(26 414)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 383	451	(213)	135	(3)	(20)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	177 435	956	(23 374)	175 474	463	(26 434)

5.2.2.1 Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	54 475	305	(9 340)	54 688	242	(10 957)
Obligations et autres titres à revenu fixe	119 577	200	(13 821)	120 651	224	(15 457)
Total des titres de dettes	174 052	505	(23 161)	175 339	466	(26 414)
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	174 052	505	(23 161)	175 339	466	(26 414)
Impôts sur les bénéfices		(131)	6 079		(121)	6 942
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		374	(17 082)		345	(19 472)

5.2.2.2 Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	3 072	441	(186)	-	-	-
Titres de participation non consolidés	311	10	(27)	135	(3)	(20)
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	3 383	451	(213)	135	(3)	(20)
Impôts sur les bénéfices		(52)	40		-	2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		399	(173)		(3)	(18)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en millions d'euros)	30/06/2023			31/12/2022		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable	672	92	(19)	-	-	-
Titres de participation non consolidés	14	-	-	-	-	-
TOTAL PLACEMENTS DANS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	686	92	(19)	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		92	(19)		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

5.2.3 ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Prêts et créances sur la clientèle	-	377
Autres prêts et créances	443	472
Titres de dettes	2 467	1 482
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	2 910	2 331

5.2.3.1 Titres de dettes

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	1 070	244
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 398	1 239
TOTAL	2 468	1 483
Dépréciations	(1)	(1)
VALEUR AU BILAN	2 467	1 482

5.3 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion « d'exit price »).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque

de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

5.3.1 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

5.3.1.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2023			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	192 935	107 956	73 191	11 788
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	29 000	17 455	6 623	4 922
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	70 801	39 033	25 166	6 602
Prêts et créances	2 079	-	2 079	-
Titres de dettes	68 722	39 033	23 087	6 602
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	3 170	-	3 170	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	89 964	51 468	38 232	264
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	177 435	160 039	17 330	66
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 383	3 001	316	66
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	174 052	157 038	17 014	-
Instruments dérivés	634	41	577	16
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	371 004	268 036	91 098	11 870
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			120	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		260		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		260	120	-

Le tableau ci-dessus n'inclut pas les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, qui sont des passifs financiers relevant de la norme IFRS 9. La variation du solde de ces contrats sur la période est présentée dans la note 5.10.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	181 500	106 515	63 151	11 834
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	32 760	21 254	6 617	4 889
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	66 801	36 594	23 476	6 731
Prêts et créances	2 290	-	2 290	-
Titres de dettes	64 511	36 594	21 186	6 731
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	81 939	48 667	33 058	214
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	175 474	156 274	19 200	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	135	-	135	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	175 339	156 274	19 065	-
Instruments dérivés	1 098	213	856	29
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	358 072	263 002	83 207	11 863
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			763	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	763	-

5.3.1.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments dérivés	
		Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI		Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables
		Actions et autres titres à revenu variable et Titres de participation non consolidés	Prêts et Créances	Titres de dettes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
SOLDES AU 1ER JANVIER 2023	11 863	4 889	-	6 732	-	213	-	29	
Gains /pertes de la période (1)	(32)	14	-	(88)	-	5	50	(13)	
Comptabilisés en résultat	(82)	14	-	(88)	-	5	-	(13)	
Comptabilisés en capitaux propres	50	-	-	-	-	-	50	-	
Achats de la période	2 139	1 210	-	866	-	47	16	-	
Ventes de la période	(909)	-	-	(908)	-	(1)	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	(1 212)	(1 212)	-	-	-	-	-	-	
Transferts	21	21	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	21	21	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
SOLDES AU 30 JUIN 2023	11 870	4 922	-	6 602	-	264	66	16	

	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments dérivés	
		Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI		Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables
			Actions et autres titres à revenu variable et Titres de participation non consolidés	Prêts et Créances					
<i>(en millions d'euros)</i>									
SOLDES AU 1ER JANVIER 2022	9 771	3 527	-	6 143	-	101	-	-	
Gains /pertes de la période (1)	680	266	-	382	-	3	-	29	
Comptabilisés en résultat	680	266	-	382	-	3	-	29	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	5 020	3 165	-	1 744	-	112	-	-	
Ventes de la période	(1 961)	(415)	-	(1 544)	-	(2)	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	7	-	-	7	-	-	-	-	
Transferts	(1 654)	(1 654)	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	(1 654)	(1 654)	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
SOLDES AU 1ER JANVIER 2023	11 863	4 889	-	6 732	-	213	-	29	

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :



	30/06/2023	31/12/2022
Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(32)	680
Comptabilisés en résultat	(82)	680
Comptabilisés en capitaux propres	50	-

5.4 Risque de crédit

5.4.1 VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (produits des placements nets de charge) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour pertes comptabilisées en résultat net et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

5.4.1.1 Actifs financiers au coût amorti : Autres prêts et créances

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
AU 31 DÉCEMBRE 2022	472	-	-	-	-	-	472	-	472
Transferts d'actifs en cours de vie d'un stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	472	-	-	-	-	-	472	-	472
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	472	-	-	-	-	-	472	-	472
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(29)	-	-	-	-	-	(29)	-	-
AU 30 JUIN 2023	443	-	-	-	-	-	443	-	443
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclus les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations de créances rattachées.

5.4.1.2 Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 482	-	-	-	-	-	1 482	-	1 482
Transferts d'actifs en cours de vie d'un stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	1 483	(1)	-	-	-	-	1 483	(1)	1 482
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	1 193	1	-	-	-	-	1 193	1	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	221	(2)	-	-	-	-	221	(2)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(5)	5	-	-	-	-	(5)	5	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	977	-	-	-	-	-	977	-	-
Total	2 676	-	-	-	-	-	2 676	(1)	2 675
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(208)	-	-	-	-	-	(208)	-	-
AU 30 JUIN 2023	2 468	-	-	-	-	-	2 468	(1)	2 467
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

5.4.1.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>								
AU 31 DÉCEMBRE 2022	172 899	(118)	2 599	(41)	1	(1)	175 499	(160)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un stage à l'autre	(145)	-	145	(3)	-	-	-	(3)
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(145)	-	145	(3)			-	(3)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	172 754	(118)	2 744	(44)	1	(1)	175 499	(163)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	(1 305)	13	37	10	-	-	(1 268)	23
Réévaluation de juste valeur sur la période	2 620		80		-		2 700	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	12 169	(13)	121	(2)			12 290	(15)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(12 573)	7	(164)	3	-	-	(12 737)	9
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	4	-	1	-	-	-	5
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		15		9		-		22
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(3 521)	-	-	(1)	-	-	(3 521)	2
Total	171 449	(105)	2 781	(34)	1	(1)	174 231	(140)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(13)		(26)		-		(39)	
AU 30 JUIN 2023	171 436	(105)	2 755	(34)	1	(1)	174 192	(140)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

5.4.1.4 Engagements de garanties (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
AU 31 DÉCEMBRE 2022	99	-	-	-	-	-	99	-	99
Transferts d'engagements en cours de vie d'un stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	99	-	-	-	-	-	99	-	99
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(4)	-	-	-	-	-	(4)	-	-
Nouveaux engagements donnés (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extinction des engagements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(4)	-	-	-	-	-	(4)	-	-
AU 30 JUIN 2023	95	-	-	-	-	-	95	-	95

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

5.4.2 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET ÉVALUATION DE LA CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Actifs financiers au coût amorti hors prêts et créances sur la clientèle

	Catégories de risque de crédit	30/06/2023				31/12/2022			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Institutions financières	AAA	86	-	-	86	86	-	-	86
	AA	247	-	-	247	195	-	-	195
	A	65	-	-	65	88	-	-	88
	BBB	30	-	-	30	61	-	-	61
	BB ou < BB	1	-	-	1	3	-	-	3
	NR	7	-	-	7	-	-	-	-
Total Institutions financières		436	-	-	436	433	-	-	433
Entreprises	AAA	35	-	-	35	35	-	-	35
	AA	546	-	-	546	420	-	-	420
	A	208	-	-	208	186	-	-	186
	BBB	206	-	-	206	227	-	-	227
	BB ou < BB	-	-	-	-	-	-	-	-
	NR	339	-	-	339	368	-	-	368
Total Entreprises		1 334	-	-	1 334	1 236	-	-	1 236
Administration générale	AAA	-	-	-	-	-	-	-	-
	AA	799	-	-	799	62	-	-	62
	A	19	-	-	19	-	-	-	-
	BBB	323	-	-	323	224	-	-	224
	BB ou < BB	-	-	-	-	-	-	-	-
	NR	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Administration générale		1 141	-	-	1 141	286	-	-	286
Dépréciations		-	-	-	(1)	-	-	-	(1)
TOTAL		2 911	-	-	2 910	1 955	-	-	1 954

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	Catégories de risque de crédit	30/06/2023				31/12/2022			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Institutions financières	AAA	15 078	-	-	15 078	16 966	-	-	16 966
	AA	8 359	-	-	8 359	8 303	17	-	8 320
	A	18 144	130	-	18 274	18 501	110	-	18 611
	BBB	9 020	-	-	9 020	7 818	-	-	7 818
	BB ou < BB	315	4	-	319	189	4	-	193
	NR	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Institutions financières		50 916	134	-	51 050	51 777	131	-	51 908
Entreprises	AAA	846	-	-	846	887	-	-	887
	AA	16 887	-	-	16 887	17 335	-	-	17 335
	A	18 402	718	-	19 120	18 673	778	-	19 451
	BBB	26 173	856	-	27 029	26 370	714	-	27 083
	BB ou < BB	613	117	-	730	616	159	-	774
	NR	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Entreprises		62 921	1 691	-	64 612	63 881	1 652	-	65 530
Administration générale	AAA	1 359	829	-	2 188	1 379	712	-	2 092
	AA	41 082	-	-	41 082	42 659	-	-	42 659
	A	1 040	-	-	1 040	1 032	-	-	1 032
	BBB	13 898	67	-	13 965	12 053	64	-	12 119
	BB ou < BB	115	-	-	115	-	-	-	-
	NR	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Total Administration générale		57 494	896	-	58 390	57 123	775	-	57 901
TOTAL		171 331	2 721	-	174 052	172 781	2 558	-	175 339

5.5 Investissements dans les coentreprises et entreprises associées

Le Groupe évalue désormais à la juste valeur par résultat, comme le permet la norme IAS 28 amendée par IFRS 17, les participations dans des entreprises associées et coentreprises qui constituent des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, afin d'éviter les non-concordances comptables avec l'évaluation de ce type de contrats d'assurance selon IFRS 17.

Toutes les participations dans des entreprises associées et coentreprises qui étaient auparavant évaluées selon la méthode de la mise en équivalence ont ainsi été réévaluées à la juste valeur par résultat à la date de transition à IFRS 17, soit le 1^{er} janvier 2022.

Ainsi, au 30 juin 2023, toutes les participations dans des entreprises associées et coentreprises détenues par Crédit

Agricole Assurances sont évaluées à la juste valeur par résultat conformément à IFRS 9 ; aucune de ces participations n'est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Informations financières des coentreprises et des entreprises associées évaluées à la juste valeur par résultat

Les informations financières résumées des coentreprises et entreprises associées significatives de Crédit Agricole Assurances évaluées à la juste valeur par résultat sont présentées ci-après :

	30/06/2023				
	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
<i>(en millions d'euros)</i>					
Co-entreprises					
FONCIERE HYPERSUD	51%	11	116	74	43
ARCAPARK SAS	50%	150	167	167	25
SCI EUROMARSEILLE 1	50%	23	64	49	(16)
SCI EUROMARSEILLE 2	50%	7	73	14	(2)
FREY RETAIL VILLEBON	48%	45	161	38	-
SCI RUE DU BAC	50%	173	228	175	3
SCI TOUR MERLE	50%	77	106	55	9
SCI CARPE DIEM	50%	194	226	108	11
SCI ILOT 13	50%	71	79	49	2
SCI 1 TERRASSE BELLINI	33%	73	136	88	9
SCI WAGRAM 22/30	50%	155	319	55	3
SCI ACADEMIE MONTROUGE	50%	77	306	132	3
SAS DEFENSE CB3	25%	12	124	93	9
SCI PAUL CEZANNE	49%	303	178	167	8
TUNELS DE BARCELONA	50%	ND	485	77	21
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	60%	292	128	104	4
CIRRUS SCA	20%	273	ND	ND	ND
ELL HOLDCO SARL	49%	271	551	551	-
EUROWATT ENERGIE	75%	ND	-	-	-
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	80%	ND	ND	ND	ND
IEIH	80%	ND	ND	ND	ND
EF SOLARE ITALIA	30%	ND	ND	ND	ND
URI GmbH	45%	ND	ND	ND	ND
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	60%	588	ND	ND	ND
JANUS RENEWABLES	50%	ND	ND	ND	ND
ALTALUXCO	50%	413	ND	ND	ND

30/06/2023

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
Entreprises associées					
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	40%	897	7 004	1 282	44
INFRA FOCH TOPCO	36%	457	3 446	476	119
ALTAREA	25%	508	2 424	939	205
KORIAN	25%	176	14 574	3 868	22
FREY	20%	182	2 051	1 053	129
ICADE	19%	557	18 218	8 685	54
PATRIMOINE ET COMMERCE	20%	53	921	444	48
SCI HEART OF LA DEFENSE	33%	211	1 759	669	117
SAS CRISTAL	46%	56	124	90	7
SCI FONDIS	25%	58	393	77	127
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	30%	ND	ND	ND	ND
SEMMARIS	38%	38	ND	ND	ND
CENTRAL SICAF	25%	164	1 222	758	70
PISTO GROUP HOLDING SARL	40%	281	101	9	30
CAVOUR AERO SA	37%	163	369	369	-
FLUXDUNE	25%	227	868	852	-
CASSINI SAS	49%	293	1 713	477	(71)
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	48%	ND	ND	ND	ND
SARL IMPULSE	38%	869	1 413	1 209	(6)
AGUAS PROFUNDAS SA	35%	584	2 221	1 289	(14)
ADL PARTICIPATIONS	25%	89	546	392	(4)
EDISON RENEWABLES	49%	ND	ND	ND	ND
HORNSEA 2	25%	ND	ND	ND	ND
REPSOL RENOVABLES	13%	ND	ND	ND	ND
ALTAMIRA	23%	ND	ND	ND	ND

31/12/2022

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
Co-entreprises					
FONCIERE HYPERSUD	51%	11	116	74	43
ARCAPARK SAS	50%	150	167	167	25
SCI EUROMARSEILLE 1	50%	27	64	49	(16)
SCI EUROMARSEILLE 2	50%	7	73	14	(2)
FREY RETAIL VILLEBON	48%	42	161	38	-
SCI RUE DU BAC	50%	146	228	175	3
SCI TOUR MERLE	50%	57	106	55	9
SCI CARPE DIEM	50%	150	226	108	11
SCI ILOT 13	50%	57	79	49	2



	31/12/2022				
	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
<i>(en millions d'euros)</i>					
SCI 1 TERRASSE BELLINI	33%	66	136	88	9
SCI WAGRAM 22/30	50%	64	319	55	3
SCI ACADEMIE MONTROUGE	50%	86	306	132	3
SAS DEFENSE CB3	25%	21	124	93	9
SCI PAUL CEZANNE	49%	341	178	167	8
LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY 296 SARL	50%	1	85	84	-
TUNELS DE BARCELONA	50%	ND	485	77	21
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	60%	278	128	104	4
CIRRUS SCA	20%	314	ND	ND	ND
ELL HOLDCO SARL	49%	271	551	551	-
EUROWATT ENERGIE	75%	ND	-	-	-
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	80%	ND	ND	ND	ND
IEIH	80%	ND	ND	ND	ND
EF SOLARE ITALIA	30%	ND	ND	ND	ND
URI GmbH	45%	ND	ND	ND	ND
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	60%	493	ND	ND	ND
JANUS RENEWABLES	50%	ND	ND	ND	ND
ALTALUXCO	50%	412	ND	ND	ND
Entreprises associées					
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	40%	804	6 788	1 239	118
INFRA FOCH TOPCO	36%	457	3 446	476	119
ALTAREA	25%	632	8 887	3 785	307
KORIAN	25%	267	14 335	3 771	75
FREY	20%	191	2 039	993	111
ICADE	19%	587	18 313	8 860	487
PATRIMOINE ET COMMERCE	20%	47	938	423	45
SCI HEART OF LA DEFENSE	33%	206	1 759	669	117
SAS CRISTAL	46%	68	124	90	7
SCI FONDIS	25%	58	393	77	127
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	30%	ND	ND	ND	ND
SEMMARIS	38%	38	ND	ND	ND
CENTRAL SICAF	25%	174	1 222	758	70
PISTO GROUP HOLDING SARL	40%	281	101	9	30
ALTA BLUE	33%	257	699	698	-
CAVOUR AERO SA	37%	163	369	369	-
FLUXDUNE	25%	227	868	852	-
CASSINI SAS	49%	275	1 713	477	(71)
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	48%	ND	ND	ND	ND
SARL IMPULSE	38%	869	1 413	1 209	(6)
AGUAS PROFUNDAS SA	35%	472	2 221	1 289	(14)
ADL PARTICIPATIONS	25%	89	546	392	(4)

	31/12/2022				
	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
<i>(en millions d'euros)</i>					
EDISON RENEWABLES	49%	ND	ND	ND	ND
HORNSEA 2	25%	ND	ND	ND	ND
REPSOL RENOVABLES	13%	ND	ND	ND	ND
ALTAMIRA	23%	ND	ND	ND	ND

5.6 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2023

Au 30 juin 2023, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	149 040 366	99,99	100
Autres	1	0,01	-
TOTAL	149 040 367	100,00	100

Au 30 juin 2023, le capital social de Crédit Agricole Assurances s'élève à 1 490 403 670 euros composé de 149 040 367 actions ordinaires de 10 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

Dividendes

Le 2 mai 2023, l'Assemblée Générale a approuvé au titre de l'exercice 2022 la distribution d'un dividende global de 1 599 millions d'euros soit 10,73 € par action.

	2022	2021	2020	2019	2018
Dividende net par action	10,73	9,27	7,35	8,89	7,99

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 899 millions d'euros au cours du premier semestre 2023 (correspondant au solde sur dividende au titre de l'exercice 2022, qui tient compte de l'acompte sur dividende de 700 millions d'euros décidé par le Conseil d'administration du 27 septembre 2022 et versé fin septembre 2022).

5.7 Provisions pour risques et charges

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	69	-	2	(1)	-	-	-	70
Contentieux assurances	3	-	-	-	-	-	-	3
Litiges divers	16	-	-	-	-	-	-	16
Provisions pour autres risques et charges	6	-	12	-	-	-	-	18
TOTAL	94	-	14	(1)	-	-	-	107

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022 retraité
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	78	-	7	(5)	-	-	(12)	69
Contentieux assurances	4	-	1	(1)	-	-	-	3
Litiges divers	16	-	13	(15)	-	-	1	16
Provisions pour autres risques et charges	5	-	4	(2)	(1)	-	-	6
TOTAL	104	-	26	(24)	(1)	-	(11)	94

5.8 Dettes de financement

5.8.1 DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Devise	30/06/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées à durée déterminée	EUR	4 534	4 510
Dettes subordonnées à durée indéterminée	EUR	109	107
TOTAL	EUR	4 643	4 617

5.8.2 CHARGES DE FINANCEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022
Emprunts TSR	(64)	(62)
Emprunts TSDI	(2)	(24)
Autres charges de financement	(7)	(7)
CHARGES DE FINANCEMENT	(73)	(93)

5.9 Contrats d'assurance et de réassurance

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

	30/06/2023				
	Vie France	Dommages France	International	Intragroupes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Contrats d'assurance émis	301 537	4 902	39 988	(7 149)	339 278
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-	-	-	-
<i>Couverture restante</i>	-	-	-	-	-
<i>Sinistres survenus</i>	-	-	-	-	-
<i>Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	-	-	-	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	301 537	4 902	39 988	(7 149)	339 278
<i>Couverture restante</i>	296 082	25	39 625	(7 229)	328 503
<i>Sinistres survenus</i>	5 455	4 877	363	80	10 775
<i>Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	-	-	-	-	-
Contrats de réassurance détenus	(158)	(719)	(7 187)	7 151	(913)
Contrats de réassurance détenus - Actif	(247)	(719)	(7 221)	7 151	(1 036)
<i>Couverture restante</i>	(149)	(168)	(7 138)	7 143	(312)
<i>Sinistres survenus</i>	(98)	(551)	(83)	8	(724)
Contrats de réassurance détenus - Passif	89	-	34	-	123
<i>Couverture restante</i>	114	-	34	-	148
<i>Sinistres survenus</i>	(25)	-	-	-	(25)
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	2 475	-	692	-	3 167



(en millions d'euros)	31/12/2022				
	Vie France	Dommages France	International	Intragroupes	Total
Contrats d'assurance émis	293 511	4 913	41 661	(8 886)	331 199
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-	-	-	-
<i>Couverture restante</i>	-	-	-	-	-
<i>Sinistres survenus</i>	-	-	-	-	-
<i>Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	-	-	-	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	293 511	4 913	41 661	(8 886)	331 199
<i>Couverture restante</i>	287 184	34	41 333	(8 870)	319 681
<i>Sinistres survenus</i>	6 327	4 879	328	(16)	11 518
<i>Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	-	-	-	-	-
Contrats de réassurance détenus	(178)	(683)	(8 909)	8 885	(885)
Contrats de réassurance détenus - Actif	(226)	(683)	(8 953)	8 885	(977)
<i>Couverture restante</i>	(176)	(32)	(8 880)	8 862	(226)
<i>Sinistres survenus</i>	(50)	(651)	(73)	23	(751)
Contrats de réassurance détenus - Passif	48	-	44	-	92
<i>Couverture restante</i>	101	-	44	-	145
<i>Sinistres survenus</i>	(53)	-	-	-	(53)
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	2 465	-	774	-	3 239

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés dans les notes 5.9.1 et 5.9.2.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.

Un rapprochement des valeurs comptables des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, qui sont évalués selon IFRS 9, est présenté dans la note 5.10.

5.9.1 RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

5.9.1.1 Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats d'assurance émis par type de passif

	30/06/2023						31/12/2022						
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				Total	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Excl. Élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA		Excl. Élément de perte		Élément de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier					Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>													
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	319 590	91	6 445	4 940	133	331 199	365 157	98	7 083	4 600	118	377 056	
<i>Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	(473)	-	395	(1)	-	(79)	
<i>Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	319 590	91	6 445	4 940	133	331 199	365 630	98	6 688	4 601	118	377 135	
Produits des activités d'assurance	(6 915)					(6 915)	(13 195)					(13 195)	
Charges afférentes aux activités d'assurance	943	11	2 334	2 254	-	5 542	1 758	(7)	4 277	4 566	24	10 618	
<i>Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées</i>	-	(11)	2 429	2 352	34	4 804	-	(34)	4 347	4 625	53	8 991	
<i>Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	943					943	1 758					1 758	
<i>Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus</i>			(95)	(98)	(34)	(227)			(70)	(59)	(29)	(158)	
<i>Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires</i>		22				22		27				27	
Résultat des activités d'assurance	(5 972)	11	2 334	2 254	-	(1 373)	(11 437)	(7)	4 277	4 566	24	(2 577)	
Produits financiers ou charges financières d'assurance	9 380	-	48	63	2	9 493	(45 439)	1	(2)	(349)	(8)	(45 797)	
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	3 408	11	2 382	2 317	2	8 120	(56 876)	(6)	4 275	4 217	16	(48 374)	
Composantes investissement	(14 648)		14 648	-		-	(23 194)		23 194	-		-	
Autres variations	(198)	3	16	(4)	(1)	(184)	373	(1)	(125)	4	(1)	250	
Flux de trésorerie de la période	20 246		(17 776)	(2 327)	-	143	34 130		(27 982)	(3 881)	-	2 267	
<i>Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis</i>	21 298					21 298	35 771					35 771	
<i>Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	(1 052)			(7)		(1 059)	(1 641)			(14)		(1 655)	
<i>Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement</i>			(17 776)	(2 320)		(20 096)			(27 982)	(3 867)		(31 849)	
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLOTURE	328 398	105	5 715	4 926	134	339 278	319 590	91	6 445	4 940	133	331 199	
<i>Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	328 398	105	5 715	4 926	134	339 278	319 590	91	6 445	4 940	133	331 199	

5.9.1.2 Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats d'assurance émis par composante d'évaluation des contrats

	30/06/2023				31/12/2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A L'OUVERTURE	300 700	3 521	21 770	325 991	348 856	3 339	20 069	372 264
<i>Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	(1 012)	390	543	(79)
<i>Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	300 700	3 521	21 770	325 991	349 868	2 949	19 526	372 343
Variations liées aux services futurs	(3 124)	251	2 897	24	(4 353)	562	3 815	24
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	(1 284)	65	1 219	-	(1 778)	272	1 506	-
<i>Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels</i>	14	1		15	6	2		8
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>	(1 854)	185	1 678	9	(2 581)	288	2 309	16
Variations liées aux services rendus au cours de la période	204	(152)	(1 126)	(1 074)	(37)	(239)	(2 178)	(2 454)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis</i>			(1 126)	(1 126)			(2 178)	(2 178)
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs</i>		(152)		(152)		(239)		(239)
<i>Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier</i>	204			204	(37)			(37)
Variations liées aux services passés	(95)	-		(95)	(64)	(7)		(71)
<i>Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus</i>	(95)	-		(95)	(64)	(7)		(71)
Résultat des activités d'assurance	(3 015)	99	1 771	(1 145)	(4 454)	316	1 637	(2 501)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	9 382	15	31	9 428	(45 368)	(134)	62	(45 440)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	6 367	114	1 802	8 283	(49 822)	182	1 699	(47 941)
Autres variations	(171)	(1)	(6)	(178)	246	-	2	248
Flux de trésorerie de la période	(10)			(10)	1 420			1 420
<i>Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis</i>	18 448			18 448	30 395			30 395
<i>Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	(682)			(682)	(993)			(993)
<i>Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement</i>	(17 776)			(17 776)	(27 982)			(27 982)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A LA CLOTURE	306 886	3 634	23 566	334 086	300 700	3 521	21 770	325 991
<i>Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	306 886	3 634	23 566	334 086	300 700	3 521	21 770	325 991

5.9.2 RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

5.9.2.1 Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats de réassurance détenus par type d'actif

	30/06/2023						31/12/2022						
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus				Total	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA		Excl. Composante recouvrement de perte		Composante recouvrement de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier					Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>													
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	76	5	104	676	24	885	72	9	240	450	17	788	
<i>Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	221	5	51	676	24	977	139	9	240	450	17	855	
<i>Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	(145)	-	53	-	-	(92)	(67)	-	-	-	-	(67)	
Imputation des primes payées	(351)					(351)	(762)					(762)	
Sommes recouvrées du réassureur	-	(1)	135	111	(2)	243	1	(4)	363	555	8	923	
<i>Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période</i>	-	-	65	103	2	170	1	-	369	551	12	933	
<i>Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus</i>			70	8	(4)	74			(6)	4	(4)	(6)	
<i>Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires</i>		(1)				(1)		(4)				(4)	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(3)	-	-	-	-	(3)	2	-	-	-	-	2	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(354)	(1)	135	111	(2)	(111)	(759)	(4)	363	555	8	163	
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	8	-	1	10	-	19	(167)	-	(6)	(27)	(1)	(201)	
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(346)	(1)	136	121	(2)	(92)	(926)	(4)	357	528	7	(38)	
Composantes investissement	(4)		3	1		-	(11)		9	2		-	
Autres variations	7	(1)	(20)	37	1	24	70	-	(117)	(98)	-	(145)	
Flux de trésorerie de la période	428		(99)	(233)	-	96	871		(385)	(206)	-	280	
<i>Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus</i>	428					428	871					871	
<i>Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement</i>			(99)	(233)		(332)			(385)	(206)		(591)	
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLÔTURE	161	3	124	602	23	913	76	5	104	676	24	885	
<i>Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	309	3	99	602	23	1 036	221	5	51	676	24	977	
<i>Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	(148)	-	25	-	-	(123)	(145)	-	53	-	-	(92)	

5.9.2.2 Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation des contrats

	30/06/2023				31/12/2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	(226)	105	251	130	(45)	124	237	316
<i>Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	75	48	99	222	50	122	211	383
<i>Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	(301)	57	152	(92)	(95)	2	26	(67)
Variations liées aux services futurs	(87)	3	84	-	(48)	21	27	-
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	(88)	2	86	-	(24)	18	6	-
<i>Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>	1	1	(2)	-	(24)	3	21	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	5	(7)	(104)	(106)	(3)	(18)	(26)	(47)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus</i>	-	-	(104)	(104)	-	-	(26)	(26)
<i>Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs</i>	-	(7)	-	(7)	-	(18)	-	(18)
<i>Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier</i>	5	-	-	5	(3)	-	-	(3)
Variations liées aux services passés	70	-	-	70	(5)	-	-	(5)
<i>Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus</i>	70	-	-	70	(5)	-	-	(5)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(3)	-	-	(3)	2	-	-	2
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(15)	(4)	(20)	(39)	(54)	3	1	(50)
<i>Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus</i>	2	3	5	10	(160)	(22)	11	(171)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(13)	(1)	(15)	(29)	(214)	(19)	12	(221)
Autres variations	9	(2)	(4)	3	(50)	-	2	(48)
Flux de trésorerie de la période	12	-	-	12	83	-	-	83
<i>Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus</i>	111	-	-	111	464	-	-	464
<i>Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement</i>	(99)	-	-	(99)	(381)	-	-	(381)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	(218)	102	232	116	(226)	105	251	130
<i>Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	110	45	84	239	75	48	99	222
<i>Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	(328)	57	148	(123)	(301)	57	152	(92)

5.9.3 MONTANTS TRANSITOIRES

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 17 doivent être appliqués en utilisant une approche rétrospective complète à la date de transition, dans la mesure où cela est praticable. Selon l'approche rétrospective complète, le Groupe doit, à la date de transition (1^{er} janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existeraient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si, et seulement si, une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe peut opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

A la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2022, le Groupe a appliqué l'approche rétrospective complète pour évaluer les contrats d'assurance dommages (évalués selon le modèle PAA) les plus récents, ainsi que les contrats d'assurance retraite du fonds général de Crédit Agricole Assurances Retraite.

Le Groupe a eu recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les autres groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'a pas eu recours à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée (*Modified Retrospective Approach*, *MRA*) est d'arriver, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs, à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui serait obtenu par l'application rétrospective complète de la norme.

A cette fin, cette approche comporte une liste de modifications dans plusieurs domaines ; il n'est permis de recourir à chacune de ces modifications que dans la mesure où les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète ne sont pas disponibles sur ce point.

Les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe a eu recours pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;

- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de transition, notamment :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs à la date de comptabilisation initiale comme étant le montant des flux de trésorerie futurs à la date de transition, ajusté selon les flux de trésorerie dont la réalisation entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition est avérée ;
 - la détermination des taux d'actualisation qui s'appliquaient à la date de comptabilisation initiale, via l'utilisation d'une courbe de taux estimée à la date d'ancienneté moyenne des contrats du groupe ;
 - la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale d'après l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition, lui-même ajusté pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition ;
 - l'utilisation des taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus pour calculer les intérêts capitalisés sur la CSM ;
 - la détermination du montant de la CSM comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services avant la date de transition, en comparant les unités de couverture restantes à cette date avec les unités de couverture fournies au titre du groupe avant cette date.
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats (juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des flux de trésorerie d'exécution à cette date, et ajustée des montants imputés aux assurés avant cette date, des montants payés avant cette date qui n'auraient pas varié en fonction des éléments sous-jacents, de la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au dégagement du risque avant cette date, et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au groupe engagés avant cette date) et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulé des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition :
 - pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe : soit en utilisant les taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus, soit en le considérant comme nul ;
 - pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents : en le considérant comme égal au montant cumulé comptabilisé en capitaux propres pour les éléments sous-jacents.

A la date de transition, le Groupe n'a pas appliqué l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur pour identifier et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

5.9.3.1 Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la marge sur services contractuels - Contrats d'assurance émis

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats d'assurance émis selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présenté dans le tableau suivant :

	30/06/2023					31/12/2022				
	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition			Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	TOTAL	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition			Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	TOTAL
	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur			Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur		
<i>(en millions d'euros)</i>										
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	856	18 848	-	2 066	21 770	771	19 298	-	-	20 069
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	543	-	-	543
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	856	18 848	-	2 066	21 770	771	18 755	-	-	19 526
Variations liées aux services futurs	57	1 283	-	1 557	2 897	133	1 517	-	2 165	3 815
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	57	1 283	-	(121)	1 219	133	1 517	-	(144)	1 506
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>				1 678	1 678				2 309	2 309
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(24)	(984)	-	(118)	(1 126)	(47)	(2 027)	-	(104)	(2 178)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis</i>	(24)	(984)	-	(118)	(1 126)	(47)	(2 027)	-	(104)	(2 178)
Résultat des activités d'assurance	33	299	-	1 439	1 771	86	(510)	-	2 061	1 637
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	28	-	3	31	-	57	-	5	62
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	33	327	-	1 442	1 802	86	(453)	-	2 066	1 699
Autres variations	-	(6)	-	-	(6)	(1)	3	-	-	2
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE	889	19 169	-	3 508	23 566	856	18 848	-	2 066	21 770
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	889	19 169	-	3 508	23 566	856	18 848	-	2 066	21 770

5.9.3.2 Produits des activités d'assurance

Une analyse des produits des activités d'assurance (pour les contrats d'assurance émis) selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans la note 6.1.

5.9.3.3 Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la marge sur services contractuels - Contrats de réassurance détenus

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats de réassurance détenus selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présenté dans le tableau suivant :

	30/06/2023					31/12/2022				
	Contrats de réassurance comptabilisés à la date de transition			Contrats de réassurance comptabilisés après la date de transition	TOTAL	Contrats de réassurance comptabilisés à la date de transition			Contrats de réassurance comptabilisés après la date de transition	TOTAL
	Contrats de réassurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats de réassurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats de réassurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur			Contrats de réassurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats de réassurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats de réassurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur		
<i>(en millions d'euros)</i>										
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	-	245	-	6	251	-	237	-	-	237
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	-	94	-	5	99	-	211	-	-	211
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	-	151	-	1	152	-	26	-	-	26
Variations liées aux services futurs	-	84	-	-	84	-	6	-	21	27
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	-	84	-	2	86	-	6	-	-	6
<i>Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>				(2)	(2)				21	21
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-	(106)	-	2	(104)	-	(11)	-	(15)	(26)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus</i>	-	(106)	-	2	(104)	-	(11)	-	(15)	(26)
<i>Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	-	(22)	-	2	(20)	-	(5)	-	6	1
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	-	5	-	-	5	-	10	-	1	11
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	-	(17)	-	2	(15)	-	5	-	7	12
Autres variations	-	(5)	-	1	(4)	-	3	-	(1)	2
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE	-	223	-	9	232	-	245	-	6	251
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	-	77	-	7	84	-	94	-	5	99
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	-	146	-	2	148	-	151	-	1	152

5.10 Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Valeur comptable à l'ouverture	3 239	3 821
Primes reçues	13	253
Prestations versées	(172)	(160)
Rendement des éléments sous-jacents	90	(667)
Frais de gestion facturés	(1)	(4)
Autres variations	(2)	(4)
Valeur comptable à la clôture	3 167	3 239



NOTE 6 Notes relatives au compte de résultat

6.1 Produits des activités d'assurance

Une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Variations du passif au titre de la couverture restante	3 492	3 405
Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	2 203	2 254
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	154	136
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période	1 127	998
Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes)	8	17
Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	616	498
Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA	4 108	3 903
Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA	2 806	2 603
PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	6 914	6 506
dont Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	3 324	4 181
dont Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	-

6.2 Produits des placements nets de charges

(en millions d'euros)	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Produits des placements	3 913	4 247
Dividendes	871	763
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	778	760
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	93	3
Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période	-	-
Produits d'intérêts	2 661	3 022
Produits d'intérêts sur les actifs financiers au coût amorti	59	93
Produits d'intérêts sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 952	2 195
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	139	146
Autres intérêts et produits assimilés	511	588
Autres produits des placements	381	462
Charges des placements	(394)	(498)
Charges d'intérêts	(51)	(42)
Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	(51)	(42)
Charges de commissions	(36)	(39)
Autres charges des placements	(307)	(417)

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(81)	2
Plus et moins-values de cession nettes sur actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Pertes résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de dettes à la JV OCI	(80)	2
Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de couverture	(1)	-
Plus et moins-values de cession nettes sur immeubles de placement	-	-
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 351	(15 137)
Variation de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres	208	(2 812)
Variation de juste valeur des instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1 147	(3 926)
Variation de juste valeur des autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	10	-
Variation de juste valeur des actifs représentatifs de contrats en unités de compte	2 667	(8 255)
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés de transaction	(380)	(398)
Résultat de la comptabilité de couverture	-	2
Gains et pertes nets sur reclassements actifs financiers	-	-
Gains et pertes sur reclassements actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains et pertes sur reclassements actifs financiers à la JV OCI	-	-
Variation de juste valeur des immeubles de placement	(301)	252
Variation des dépréciations sur placements	15	-
Variation des dépréciations sur actifs sains (Stage 1 et Stage 2)	16	1
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	9	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	8	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1	-
Engagements	-	-
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	7	1
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	7	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
Engagements	-	-
Variation des dépréciations sur actifs dépréciés (Stage 3)	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
Engagements	-	-
Variations des dépréciations sur immeubles de placement	(1)	(1)
Variations des dépréciations sur autres actifs	-	-
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	6 804	(11 386)

6.3 Produits financiers ou charges financières d'assurance

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

	30/06/2023			30/06/2022		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS	8 853	888	9 741	(36 360)	(3 444)	(39 804)
Produits nets des placements comptabilisés en résultat net	6 339	504	6 843	(10 483)	(887)	(11 370)
Produits des placements	3 600	305	3 905	3 885	354	4 239
Charges des placements	(381)	(9)	(390)	(462)	(31)	(493)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(76)	1	(75)	3	-	3
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 184	204	3 388	(13 908)	(1 211)	(15 119)
Variation des dépréciations sur placements	12	3	15	(1)	1	-
Gains et pertes sur placements comptabilisés en capitaux propres	2 514	384	2 898	(25 877)	(2 557)	(28 434)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 366	408	2 774	(25 877)	(2 554)	(28 431)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	148	(24)	124	-	(3)	(3)
PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIERES D'ASSURANCE	(9 391)	(82)	(9 473)	36 230	333	36 563
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	(6 455)	(93)	(6 548)	10 318	74	10 392
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	(6 455)	(117)	(6 572)	10 318	49	10 367
<i>Effet de désactualisation</i>		(152)	(152)		(16)	(16)
<i>Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières</i>		50	50		509	509
<i>Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de participation directe</i>	(9 391)		(9 391)	36 282		36 282
<i>Option désagrégation</i>	2 936	(15)	2 921	(25 964)	(444)	(26 408)

	30/06/2023			30/06/2022		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
<i>Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques</i>	-		-	-		-
<i>Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net		24	24		25	25
<i>Effet de désactualisation</i>		26	26		4	4
<i>Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières</i>		(6)	(6)		(164)	(164)
<i>Option désagrégation</i>		4	4		185	185
<i>Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net</i>		-	-		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	(2 936)	11	(2 925)	25 912	259	26 171
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres	(2 936)	15	(2 921)	25 912	444	26 356
<i>Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables</i>	(2 694)	15	(2 679)	25 964	444	26 408
<i>Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables</i>	(242)		(242)	(52)		(52)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres		(4)	(4)		(185)	(185)
<i>Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres</i>		(4)	(4)		(185)	(185)
VARIATIONS DE VALEUR DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS ELEMENTS DE PARTICIPATION DISCRETIONNAIRE		(87)	(87)		584	584

La composition et la juste valeur des actifs financiers sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Immobilier de placement	10 696	10 219
Placements financiers	255 806	249 608
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors UC)</i>	94 076	90 688
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	-	-
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	94 076	90 688
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	161 303	158 496
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	158 902	158 496
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 401	-
<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	427	424
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	-	-
<i>Autres prêts et créances</i>	427	424
<i>Titres de dettes</i>	-	-
Placements financiers en UC	88 616	80 134
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	633	1 017
Investissements dans les co-entreprises et entreprises associées	9 020	8 844
Total des éléments sous-jacents relatifs aux contrats d'assurance avec éléments de participation directe	364 771	349 822

6.4 Charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022 retraité
Charge d'impôt courant	(136)	(74)
Charge d'impôt différé	(147)	(82)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(283)	(156)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés résumés

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

Au Directeur Général
Crédit Agricole Assurances
16-18, boulevard de Vaugirard
75015 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole Assurances et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés résumés de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 (ci-après « les Comptes »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 août 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Gérard Courreges Agnès Husherr

Olivier Leclerc Jean Latorzeff

ATTESTATION DU RESPONSABLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image

fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sur la période concernée.

Fait à Paris, le 4 août 2023
Philippe Dumont, Directeur Général



ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances, société anonyme
au capital de 1 490 403 670 euros
Siège social: 16-18, boulevard de Vaugirard 75015 Paris
RCS Paris 451 746 077
CA-ASSURANCES.COM

